



COMMISSION  
DE RÉGULATION  
DE L'ÉNERGIE

## OBSERVATOIRE

3<sup>E</sup> TRIMESTRE 2017 (DONNÉES AU 30/09/2017)

# Les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel



## **INTRODUCTION**

L'observatoire des marchés de détail a pour objectif de présenter à un large public des indicateurs de suivi de l'ouverture des marchés. Il porte sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel en France métropolitaine.

Cet observatoire, actualisé tous les trimestres, est publié sur le site internet de la CRE ([www.cre.fr](http://www.cre.fr)).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, tous les consommateurs ont la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz.

Une adresse électronique [surveillance.detail@cre.fr](mailto:surveillance.detail@cre.fr) est à la disposition des acteurs de marché et des consommateurs afin de faire remonter des informations relatives au fonctionnement des marchés de détail aux services de la CRE.

# SOMMAIRE

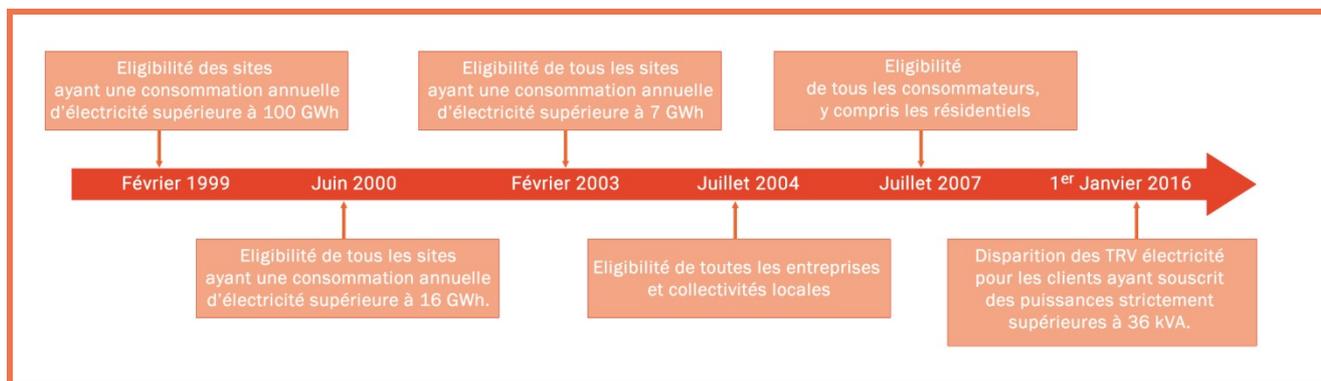
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE 1 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ.....</b>	<b>6</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF.....</b>	<b>7</b>
<b>3. ETAT DES LIEUX.....</b>	<b>8</b>
3.1.TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	8
3.2.EVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ.....	9
3.3.PARTS DE MARCHÉ.....	10
3.4.INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ.....	11
3.5.DONNÉES SUR LE DISPOSITIF ARENH.....	12
3.6.FOURNISSEURS ACTIFS D'ÉLECTRICITÉ.....	13
<b>4. ANALYSE EN DYNAMIQUE.....</b>	<b>16</b>
4.1.TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	16
4.2.VENTES BRUTES SUR LES MOIS ÉCOULÉS.....	16
4.3.TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR (TAUX DE SWITCH).....	18
<b>5. PRIX DE VENTE SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ.....</b>	<b>19</b>
5.1.POSTES DE COÛTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	19
5.2.ÉVOLUTION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....	20
5.3.ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	21
5.4.COMPARAISON DES OFFRES.....	22
<b>PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ.....</b>	<b>24</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>24</b>
<b>2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF.....</b>	<b>25</b>
<b>3. ÉTAT DES LIEUX.....</b>	<b>26</b>
3.1.TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	26
3.2.ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ.....	27
3.3.PARTS DE MARCHÉ.....	28
3.4.ANALYSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE.....	29
3.5.INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ.....	30
3.6.FOURNISSEURS DE GAZ NATUREL ACTIFS AU 30 SEPTEMBRE 2017.....	31
<b>4. ANALYSE EN DYNAMIQUE.....</b>	<b>34</b>
4.1.TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	34
4.2.VENTES BRUTES DES TRIMESTRES ÉCOULÉS.....	34
4.3.TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEURS (TAUX DE SWITCH).....	36
<b>5. PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....</b>	<b>37</b>
5.1.POSTES DE COÛTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE D'ENGIE.....	37
5.2.ÉVOLUTION DES PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....	38
5.3.ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE DE GAZ NATUREL AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	40
5.4.COMPARAISON DES OFFRES.....	41
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>43</b>

<b>GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ .....</b>	<b>43</b>
<b>GLOSSAIRE PROPRE À L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ .....</b>	<b>43</b>
<b>GLOSSAIRE PROPRE À L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DU GAZ .....</b>	<b>44</b>
<b>INDEX DES FIGURES .....</b>	<b>45</b>
<b>INDEX DES TABLEAUX .....</b>	<b>46</b>

## **PARTIE 1 :** **LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ**

### **1. INTRODUCTION**

L'ouverture du marché français de l'électricité a connu plusieurs étapes :



Au 30 septembre 2017, 37,3 millions de sites sont éligibles, ce qui représente environ 445 TWh de consommation annuelle d'électricité.<sup>1</sup>

Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

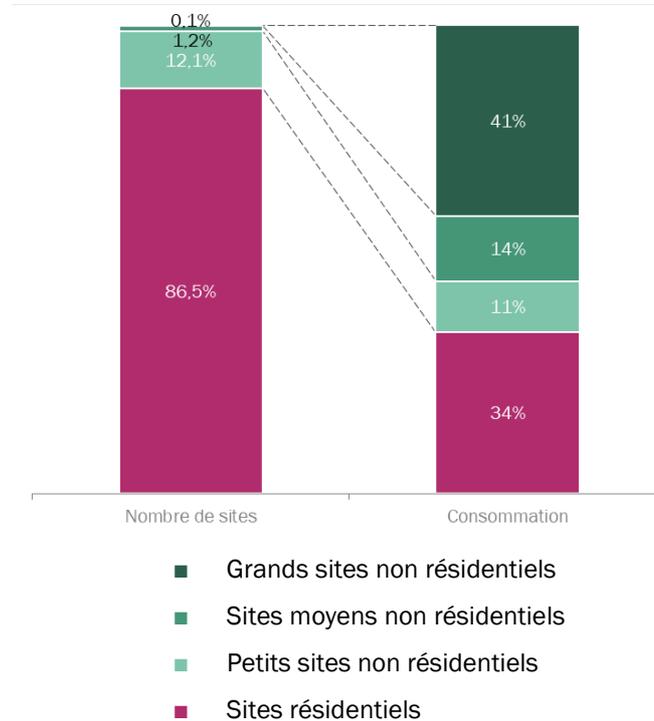
- les contrats aux tarifs réglementés de vente (TRV), proposés uniquement par des fournisseurs historiques ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

Les principales sources de l'observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution : ENEDIS (ex ERDF), Strasbourg Électricité Réseaux, Gaz et Électricité de Grenoble, URM, SICAE de l'Oise, Géredis Deux-Sèvres et SRD. Ces gestionnaires de réseaux couvrent plus de 98 % des sites français et de la consommation nationale d'électricité.

<sup>1</sup>

## 2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF

Figure 1 : Typologie des sites en électricité



Source : données GRD, RTE, fournisseurs – Analyse : CRE

Le marché se divise en quatre segments :

- **Grands sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles etc. (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général).
- **Sites moyens non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36 et 250 kW. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- **Petits sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Ces sites correspondent au marché de masse des non résidentiels (les professions libérales, les artisans, etc.) Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- **Sites résidentiels** : sites résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 10 MWh.

## 3. ETAT DES LIEUX

## 3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 septembre 2017	Au 30 juin 2017	Au 30 septembre 2017	Au 30 juin 2017
Nombre total de sites	32 274 000	32 150 000	5 025 000	5 033 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	5 509 000	5 207 000	1 713 000	1 690 000
▶ Fournisseurs historiques	78 000	74 000	725 000	725 000
▶ Fournisseurs alternatifs	5 431 000	5 133 000	988 000	965 000
Sites au tarif réglementé	26 765 000	26 943 000	3 312 000	3 343 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	16,8 %	16 %	19,7 %	19,2 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

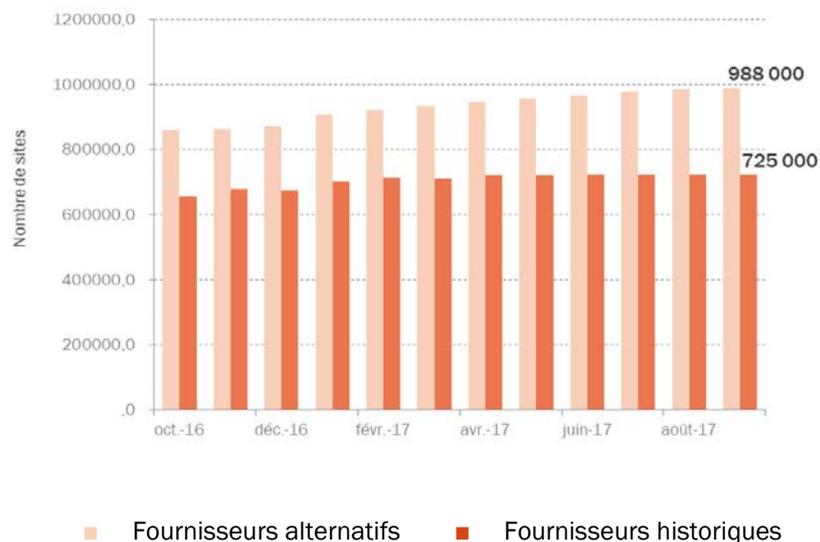
Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée

Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 septembre 2017	Au 30 juin 2017	Au 30 septembre 2017	Au 30 juin 2017
Consommation totale des sites	153,14 TWh	155,8 TWh	291,78 TWh	292,98 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	22,45 TWh	21,6 TWh	256,02 TWh	256,64 TWh
▶ Fournisseurs historiques	0,44 TWh	0,43 TWh	145,09 TWh	145,75 TWh
▶ Fournisseurs alternatifs	22,01 TWh	21,17 TWh	110,93 TWh	110,89 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	130,69 TWh	134,2 TWh	35,76 TWh	36,34 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	14,4 %	13,6 %	38 %	37,8 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

**3.2. Evolution du nombre de sites en offre de marché**

**Figure 2 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché**



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

**Figure 3 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché**

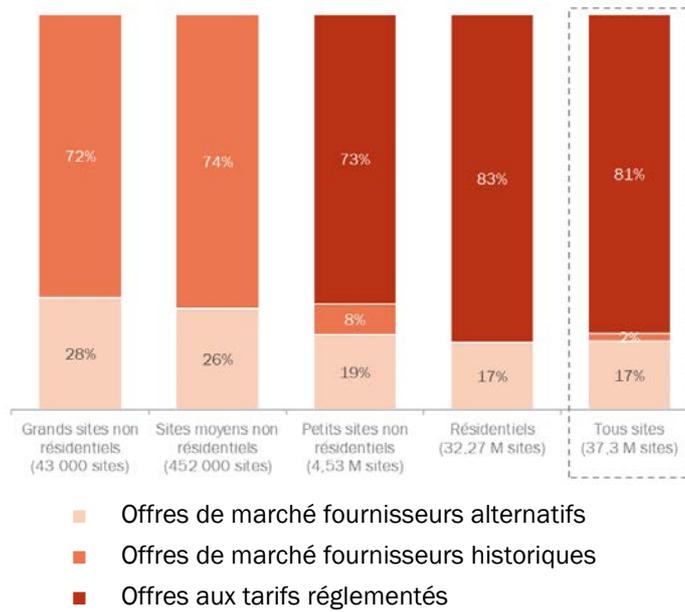


Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 septembre 2017, 7 221 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 6 419 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

**3.3. Parts de marché**

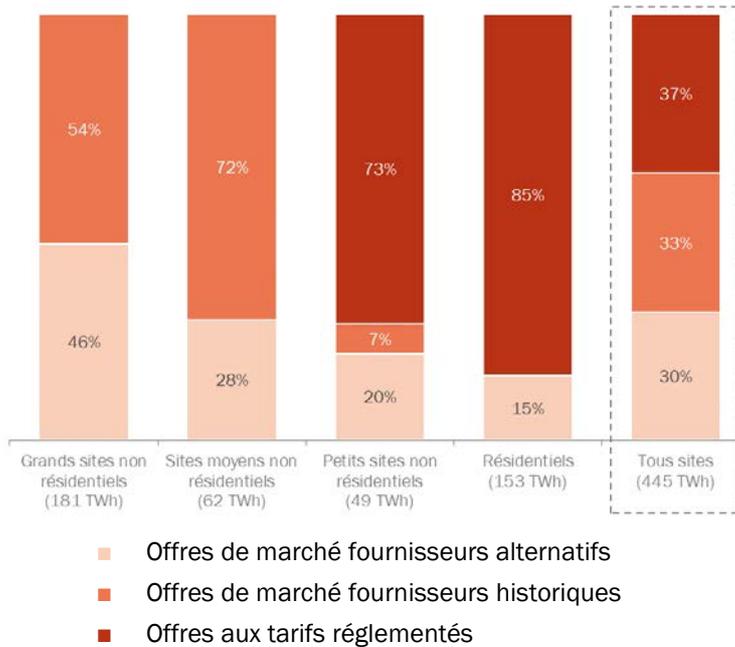
**Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre au 30 septembre 2017**



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 septembre 2017, environ 19% des sites sont en offre de marché, dont 17% auprès d'un fournisseur alternatif.

**Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 30 septembre 2017**



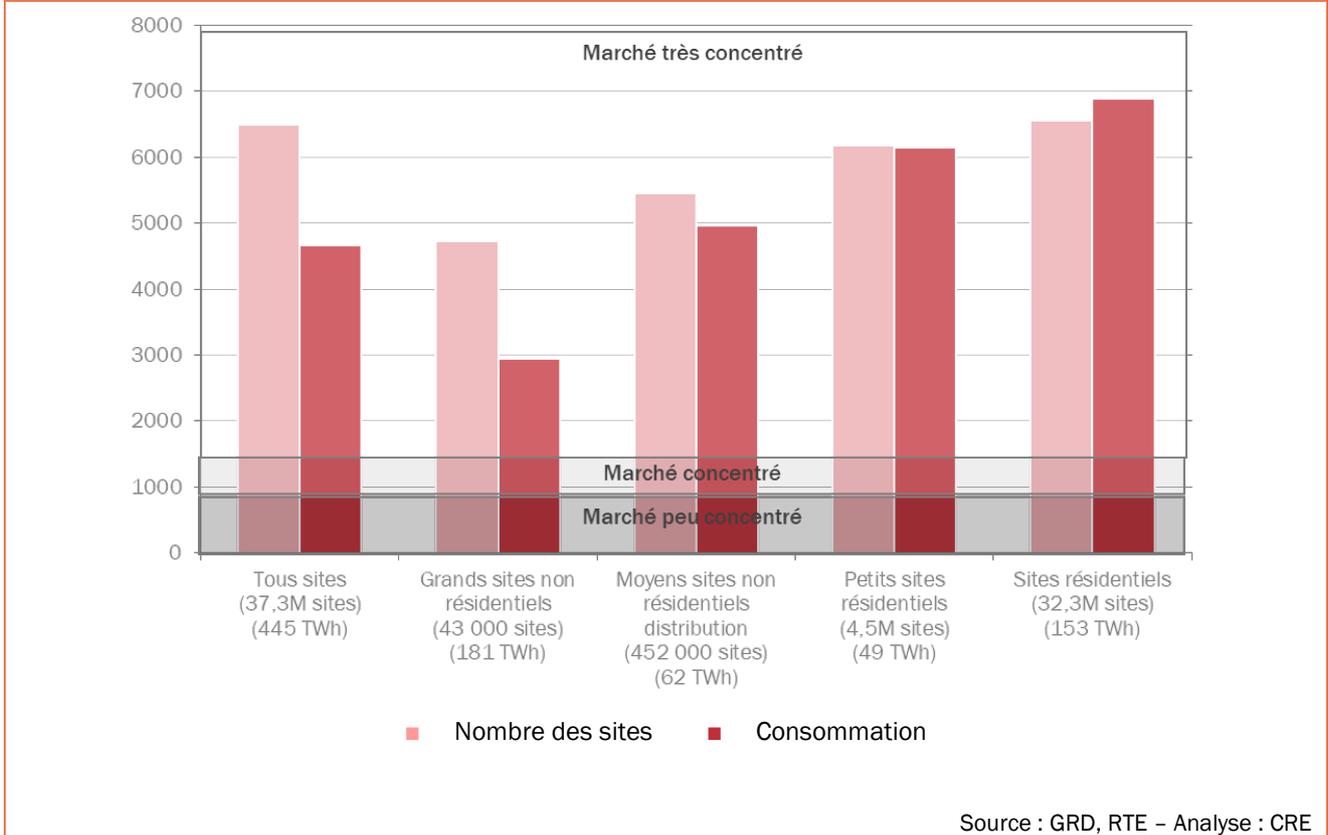
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 septembre 2017, environ 63% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 30% auprès d'un fournisseur alternatif.

**3.4. Indice HHI par segment de marché**

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)<sup>2</sup> en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 30 septembre 2017.

**Figure 6 : Indice HHI par segment de marché**



<sup>2</sup> L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 1 800.

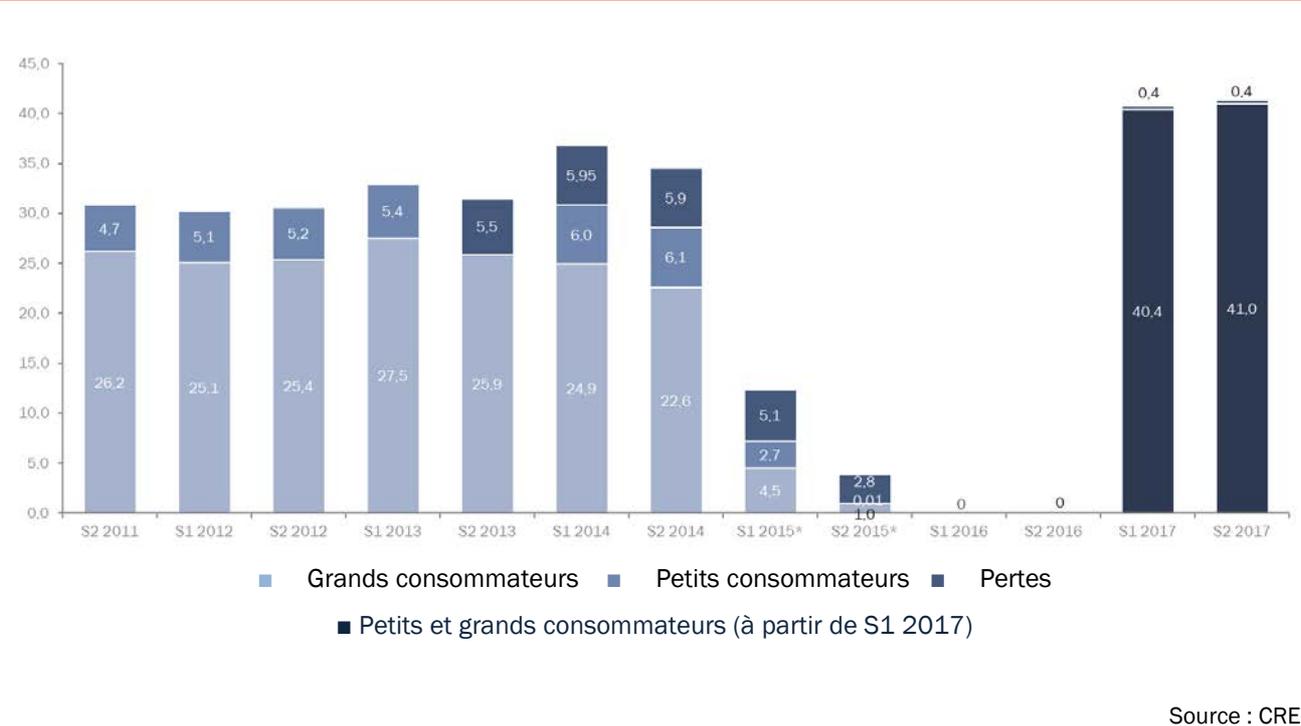


### 3.5. Données sur le dispositif ARENH

La loi du 7 décembre 2010 a instauré le dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), qui donne le droit à tout fournisseur d'acheter de l'électricité d'origine nucléaire à EDF à prix régulé. Cette électricité est exclusivement destinée à l'alimentation de clients finals situés en France métropolitaine.

Le produit livré est défini par l'arrêté du 16 mai 2011 et peut être de deux formes, selon que le fournisseur alimente des clients profilés relevant des profils RES et PRO, dits petits consommateurs (catégorie C2) ou des clients ne relevant pas de cette catégorie, dits grands consommateurs ainsi que les acheteurs pour les pertes (catégorie C1). Jusqu'en 2015, le produit livré pour la catégorie C1 est plat, tandis que le produit livré pour la catégorie C2 est modulé. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le produit livré est plat pour l'ensemble des consommateurs.

Figure 7 : Quantité d'ARENH livrée par semestre par type de consommateur



Conformément à l'article L. 366-5 du code de l'énergie, la CRE publie sur son site la liste des fournisseurs (40 au total) ayant signé un accord-cadre avec Électricité de France : <http://www.cre.fr/media/fichiers/marches/liste-des-fournisseurs-ayant-signé-un-accord-cadre-avec-electricite-de-france>

## 3.6. Fournisseurs actifs d'électricité

Tableau 3 : Liste des fournisseurs nationaux d'électricité enregistrés sur le site energie-info<sup>3</sup> et actifs<sup>4</sup> au 30 septembre 2017

Fournisseurs Marques commerciales	Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites résidentiels
Fournisseurs alternatifs d'électricité				
Alpiq		●	●	
Alterna		●	●	●
Axpo		●		
Direct Énergie	 	●	●	●
Edenkia		●		
Electricité de Savoie		●	●	●
Electricité de Provence			●	●
EkWateur				●
Enalp		●	●	
Energie d'ici		●	●	●
Energies du Santerre		●	●	●
Enercoop		●	●	●
Energem		●	●	●
Energies Libres		●	●	
Enovos		●	●	

<sup>3</sup> Nom et marque(s) commerciale(s) des fournisseurs.<sup>4</sup> Un fournisseur est dit actif sur un segment donné s'il remplit l'une de ces conditions :

- il a au moins un site en contrat unique ;
- il est responsable d'équilibre d'au moins un site en CARD/CART ;
- il est responsable d'équilibre et a livré une partie de la consommation d'un site au cours du trimestre précédent.

## OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL T3 2017

Partie 1 : Le marché de détail de l'électricité

Fournisseurs Marques commerciales		Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites résidentiels
ENGIE		•	•	•	•
ENI				•	•
GEG Source d'Energies		•	•	•	•
Gedia		•	•	•	
Hydronext		•	•		
Hydroption		•	•		
Iberdrola		•	•	•	
Ilek					•
Lampiris				•	•
Lucia		•	•	•	•
Mint Energie					•
Planète OUI				•	•
Plum					•
Proxelia		•	•	•	•
Sélia		•	•	•	•
SoWee					•
Total			•	•	

Fournisseurs Marques commerciales		Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites résidentiels
Uniper		●	●		
Vattenfall		●	●		
Fournisseurs historiques d'électricité					
EDF		●	●	●	●

Sources : GRD, RTE, énergie-info – Analyse : CRE

Le tableau recense les fournisseurs qui, au dernier jour du trimestre de l'observatoire et pour chaque segment de clientèle :

- sont inscrits dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal, en ligne sur le site [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)<sup>5</sup> ;
- sont nationaux, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré proposer des offres dans au moins 90 % des communes de France métropolitaine raccordées au réseau de l'électricité (hors Corse) ;
- sont actifs, c'est-à-dire qu'ils remplissent l'une de ces conditions :
  - avoir au moins un site en contrat unique ;
  - être responsable d'équilibre d'au moins un site en CARD/CART ;
  - être responsable d'équilibre et avoir livré une partie de la consommation d'un site au cours du trimestre précédent.

Les fournisseurs qui n'ont pas souhaité s'inscrire sur le moteur de recherche des fournisseurs par code postal ou qui n'ont pas déclaré desservir plus de 90 % des communes ne sont pas cités.

Au 30 septembre 2017, environ 160 fournisseurs non nationaux d'électricité sont actifs sur le territoire, dont les fournisseurs historiques (entreprises locales de distribution). Ces fournisseurs présents localement ou régionalement sur le territoire proposent des offres à un ou plusieurs segments de clientèle.

<sup>5</sup> Mis en ligne en septembre 2008, le moteur de recherche est construit à partir des renseignements donnés volontairement par les fournisseurs. Le site internet [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) est développé par le médiateur national de l'énergie, en collaboration avec la CRE, la DGCCRF et la DGEC.

## 4. ANALYSE EN DYNAMIQUE

### 4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du trimestre considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 4 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

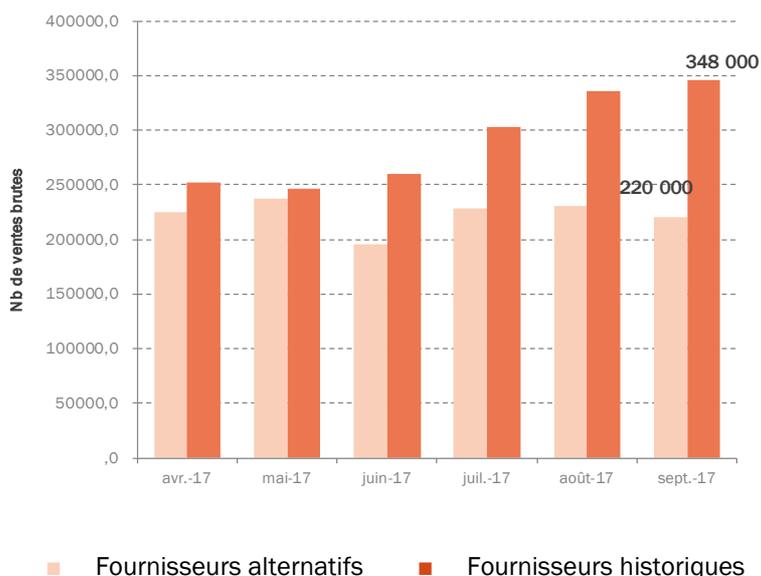
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T3 2017	T2 2017	T3 2017	T2 2017
Ventes brutes totales	1 546 000	1 296 000	119 000	122 000
▶ Fournisseurs historiques	917 000	692 000	68 000	67 000
▶ Fournisseurs alternatifs	629 000	604 000	51 000	55 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	40,7 %	46,6 %	42,8 %	45,0 %

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

### 4.2. Ventes brutes sur les mois écoulés

Figure 8 : Ventes brutes totales mensuelles



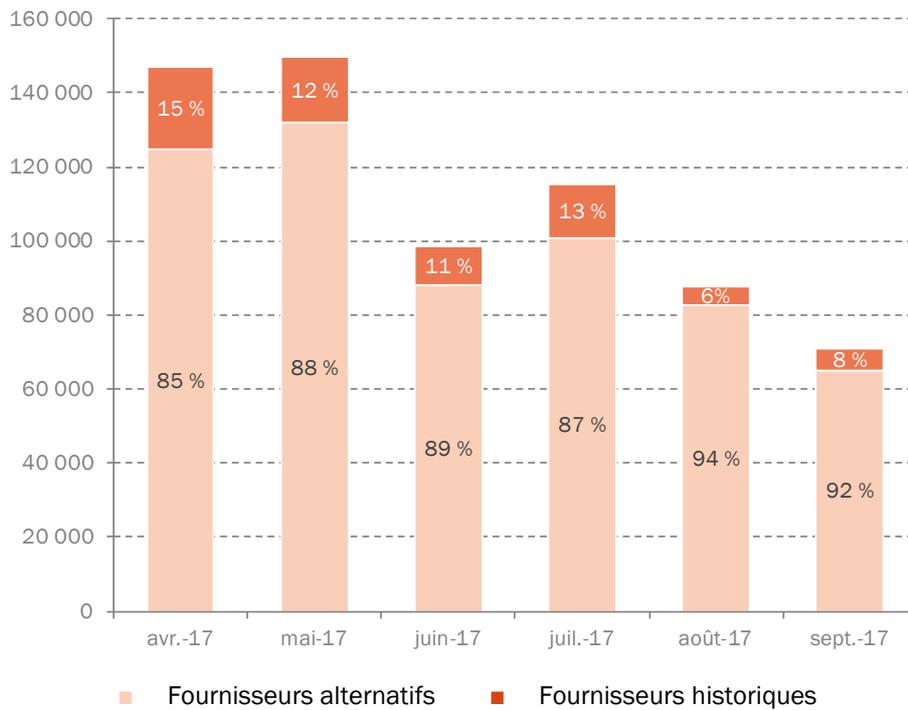
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

**Figure 9 : Répartition des mises en services par type de fournisseur**



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

**Figure 10 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur**



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

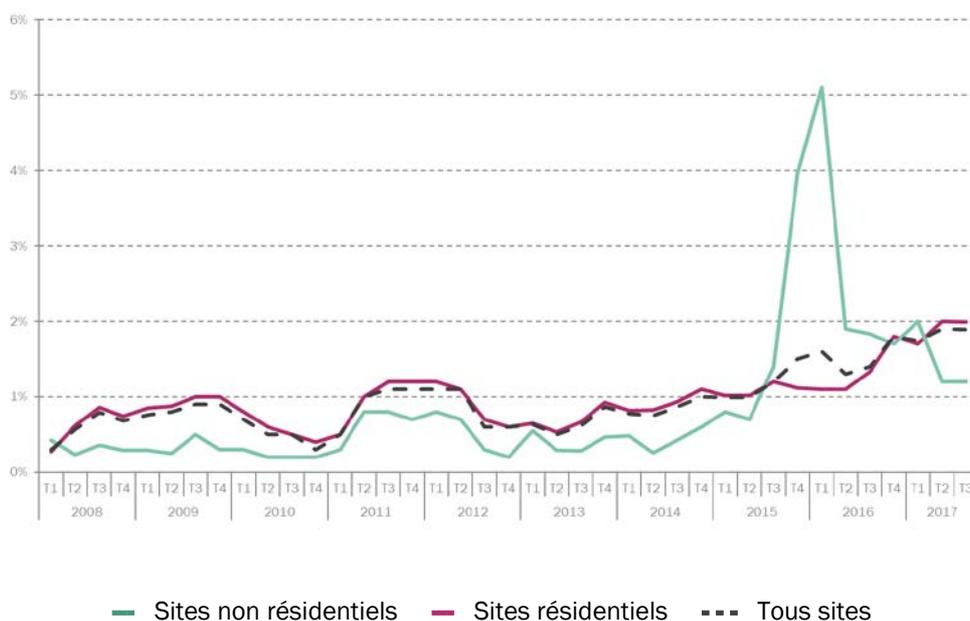
### 4.3. Taux de changement de fournisseur (taux de switch)

Un switch est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de switch est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

#### Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
  - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
  - Des mises en service de nouveaux sites
    - Chez les fournisseurs alternatifs
    - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 11 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : RTE, GRD – Analyse : CRE

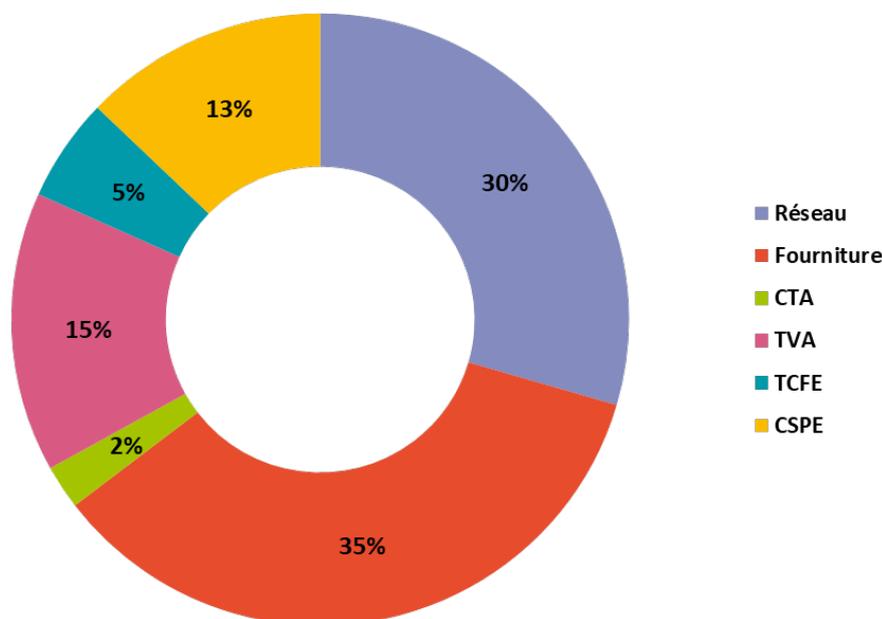
Exemple de lecture : au cours du troisième trimestre 2017, 1,99 % des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

## 5. PRIX DE VENTE SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ

### 5.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente

Figure 12 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 30 septembre 2017



Source : Analyse CRE

#### Définitions

**Client type** : client résidentiel consommant entre 2 500 et 5 000 kWh (client Dc selon Eurostat)

**Réseau** : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'acheminement. Ces coûts sont évalués par le TURPE 5 (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2017.

**Fourniture** : Part du tarif réglementé de vente ayant vocation à couvrir les coûts de production et de commercialisation de l'électricité

**CTA** : La Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

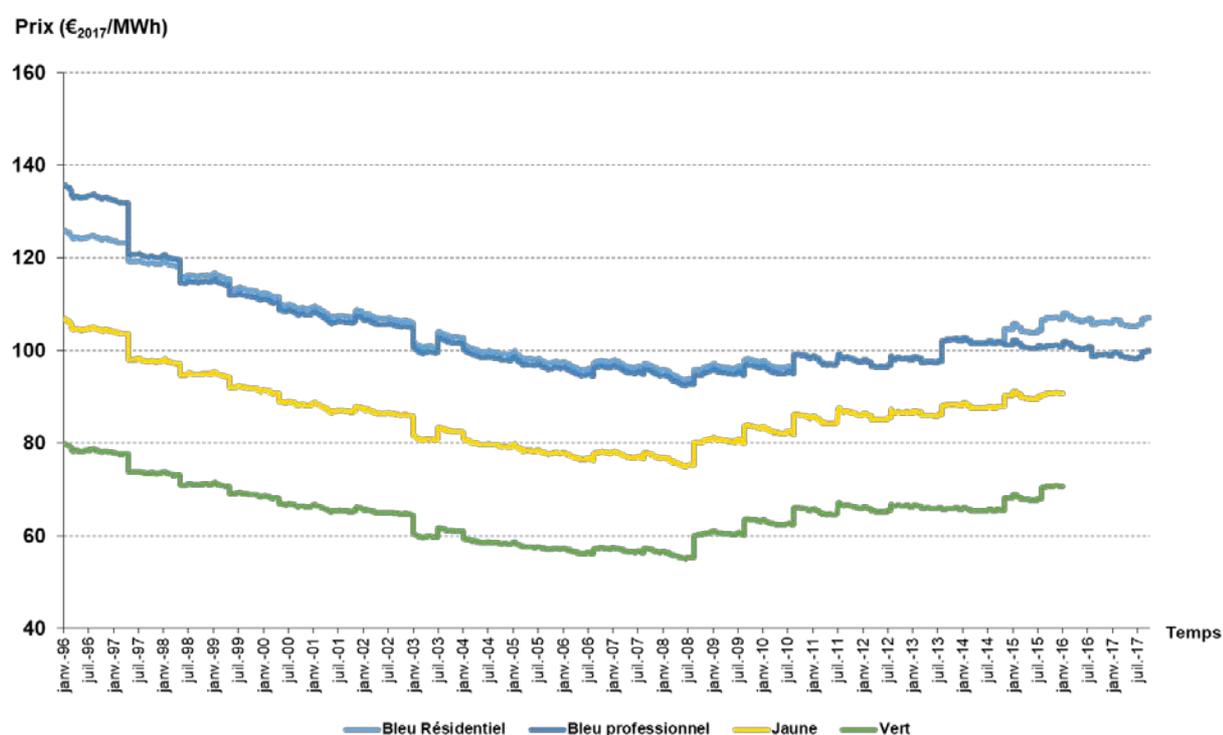
**TCFE** : Les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) sont définies par chaque commune et chaque département. Ces taxes sont payées par tous les consommateurs d'électricité dont la puissance maximale souscrite est inférieure ou égale à 250 kVA. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les TCFE se déclinent en

- 1) Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) ;
- 2) Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE).

**CSPE** : La Contribution au service public de l'énergie (CSPE) permet d'alimenter un compte d'affectation spéciale intitulé "Transition énergétique" qui sert notamment à financer les politiques de soutien aux énergies renouvelables. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CSPE a fusionné avec la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), anciennement incluse dans les TCFE, et avec le financement d'une partie des charges imputables au service public de l'électricité et du gaz (financées auparavant par l'ancienne taxe CSPE).

## 5.2. Évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur le marché de détail

Figure 13 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2017



Source : Analyse CRE

Tableau 5 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité par couleur

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
16 août 2008	+2,0 %		+6,0 %	+8 %
15 août 2009*	+1,9 %		+4,0 %	+5 %
15 août 2010*	+3,0 %	+4,0 %	+4,5 %	+5,5 %
1 <sup>er</sup> juillet 2011	+1,7 %		+3,2 %	+3,2 %
23 juillet 2012	+2,0 %		+2,0 %	+2 %
1 <sup>er</sup> août 2013*	+5,0 %		+2,7 %	+0,0 %
1 <sup>er</sup> novembre 2014*	+2,5 %	-0,7 %	+2,5 %	+3,7 %
1 <sup>er</sup> août 2015	+2,5 %	+0,0 %	+0,9 %	+4,0 %
1 <sup>er</sup> août 2016*	-0,5 %	-1,5 %		
1 <sup>er</sup> août 2017*	+1,7%	+1,7%		

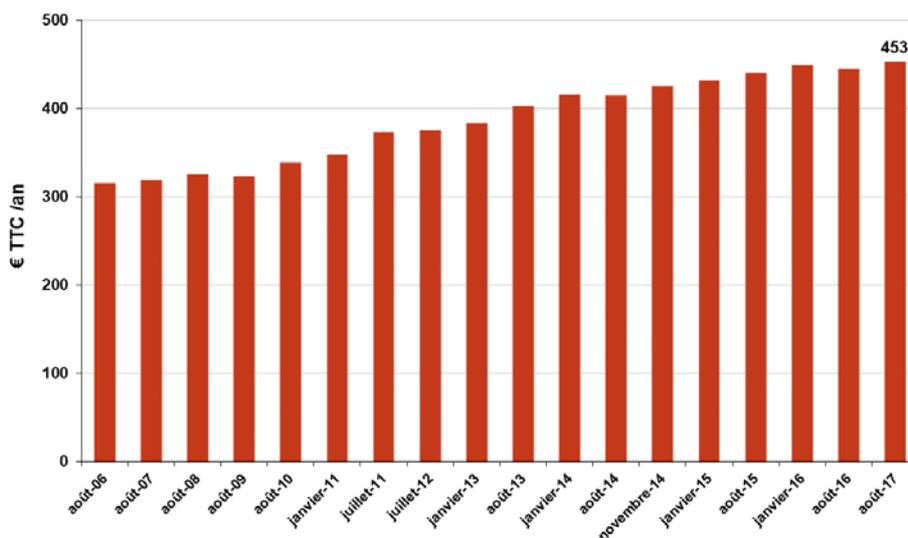
\*Hausse moyenne tenant compte d'une modification tarifaire en structure

Source : CRE

**5.3. Évolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente**

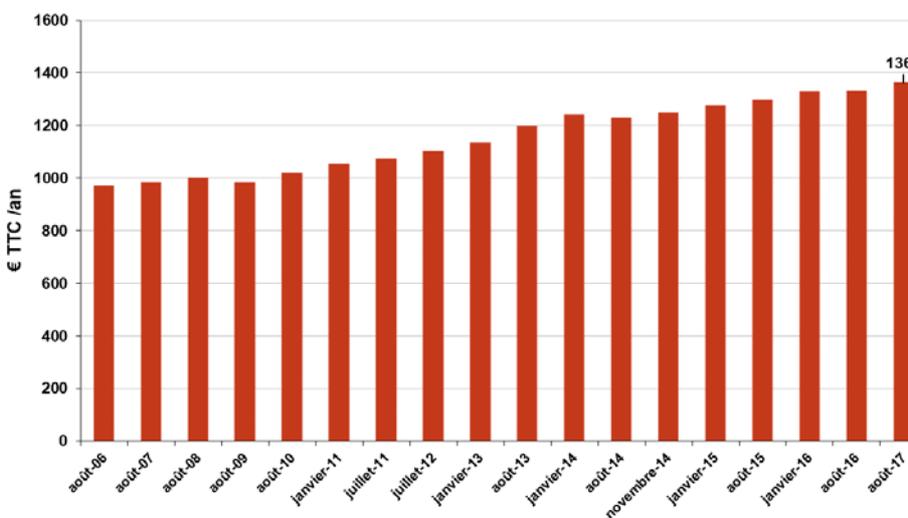
La facture annuelle est donnée pour un client moyen au tarif bleu base avec une puissance souscrite de 6 kVA (consommation de 2 400 kWh), et pour un client moyen au tarif bleu HP/HC avec une puissance souscrite de 9 kVA (consommation de 8 500 kWh, répartie en 54 % heures pleines et 46 % heures creuses). La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CSPE, la CTA, les taxes locales et la TVA<sup>6</sup>.

**Figure 14 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA**



Source : CRE

**Figure 15 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA**



Source : CRE

<sup>6</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2011, les taxes locales ont été établies sur la base du maximum réglementaire prévu.



**5.4. Comparaison des offres**

Deux offres existent sur le marché :

- les tarifs réglementés de vente ;
- les offres de marché. Ces offres peuvent être à prix fixe ou à prix variable. Les offres à prix variable peuvent être indexées sur les tarifs réglementés de vente ou sur différents produits (prix spot, ARENH, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur.

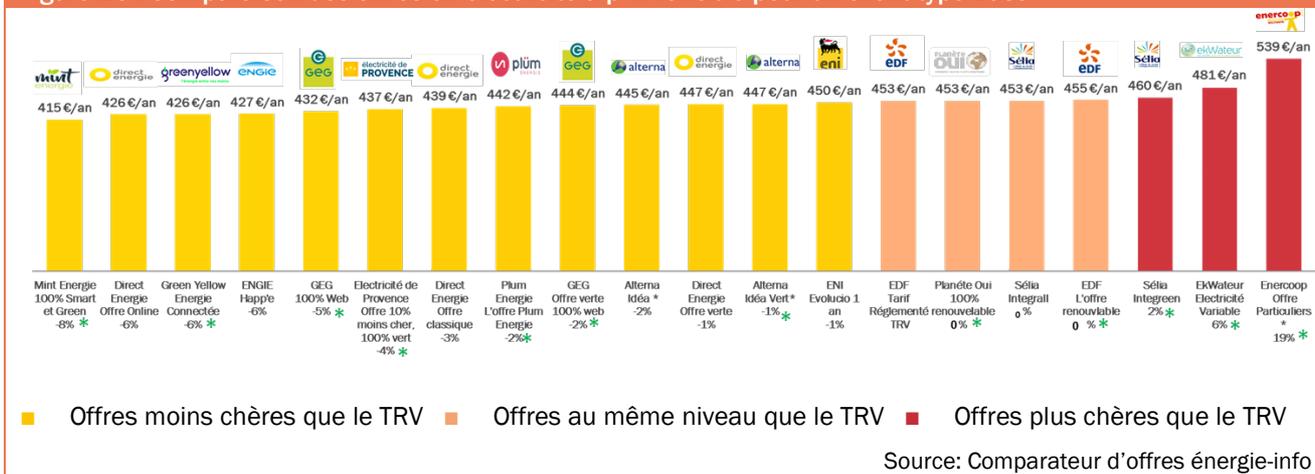
Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs d'électricité au 30 septembre 2017 pour deux types de clients situés à Paris :

- un client en option Base consommant 2 400 kWh ;
- un client en Heures Pleines/Heures Creuses consommant 8 500 kWh.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

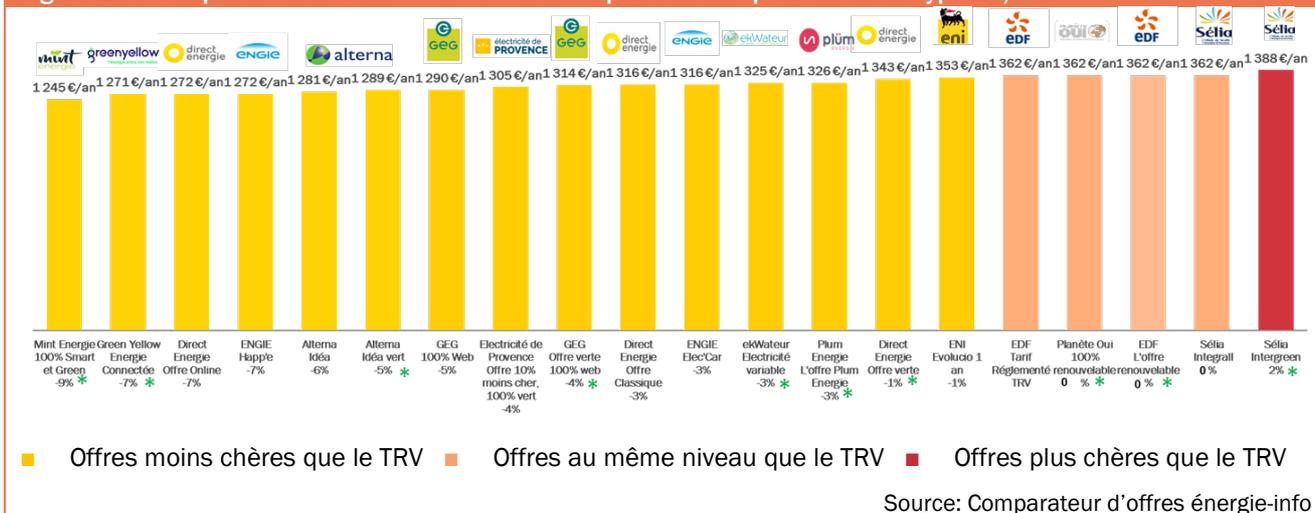
Les offres dites « vertes », dont la totalité de l'électricité provient de sources d'énergies renouvelables, sont signalées par un astérisque vert.

**Figure 16 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base**

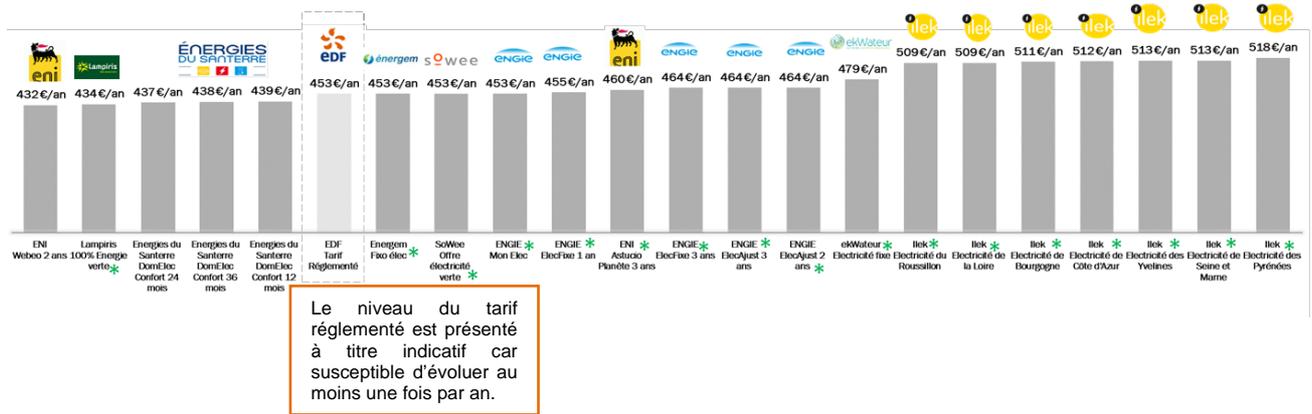


Exemple de lecture : L'offre 100% smart et green proposée par Mint Energie au 30 septembre 2017 est 8 % inférieure au tarif réglementé de vente.

**Figure 17 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC**

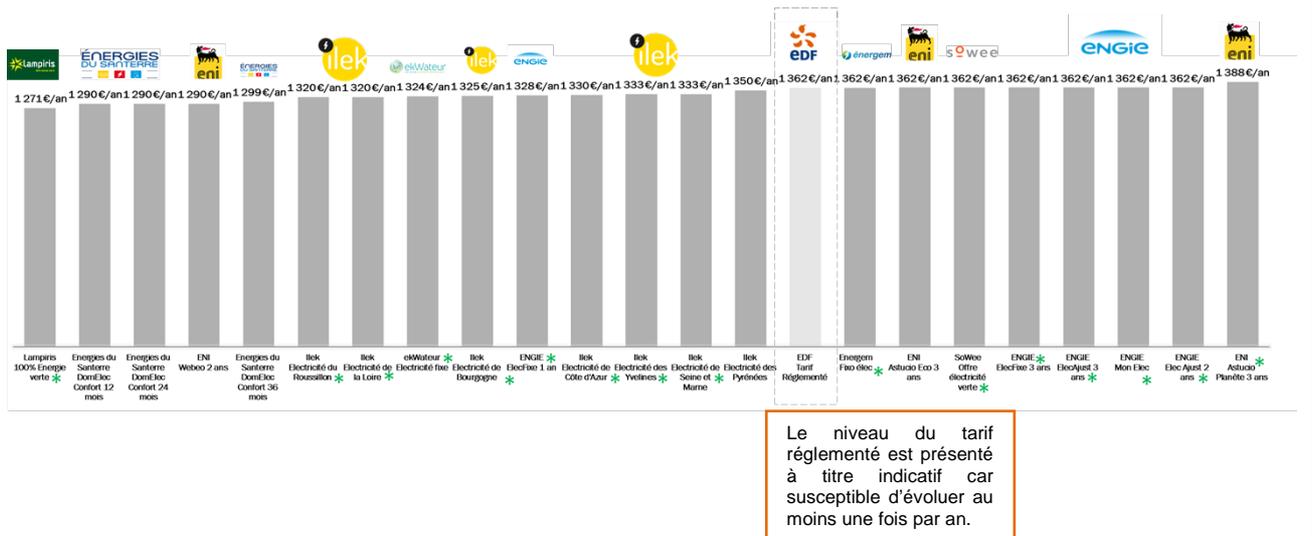


**Figure 18 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base**



Source: Comparateur d'offres énergie-info

**Figure 19 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC**

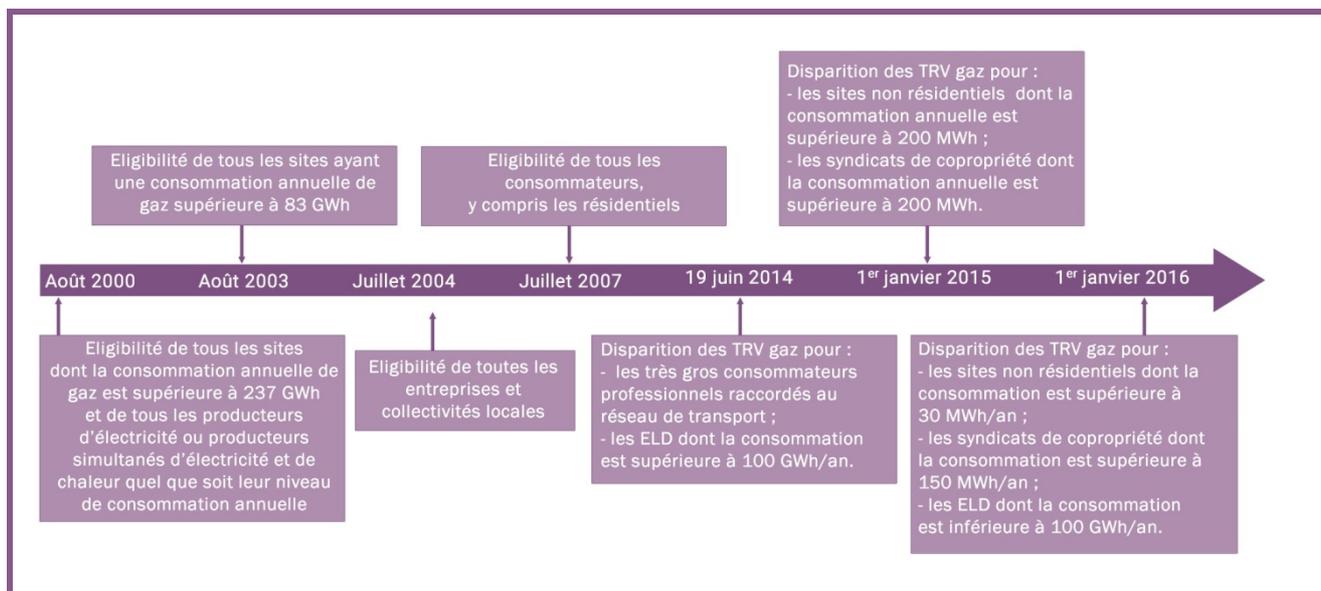


Source: Comparateur d'offres énergie-info

## PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ

### 1. INTRODUCTION

L'ouverture du marché français du gaz<sup>7</sup> a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représente, au 30 septembre 2017, 11,4 millions de sites et une consommation annuelle d'environ 479 TWh<sup>8</sup>.

Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés (TRV), proposés uniquement par les fournisseurs historiques ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

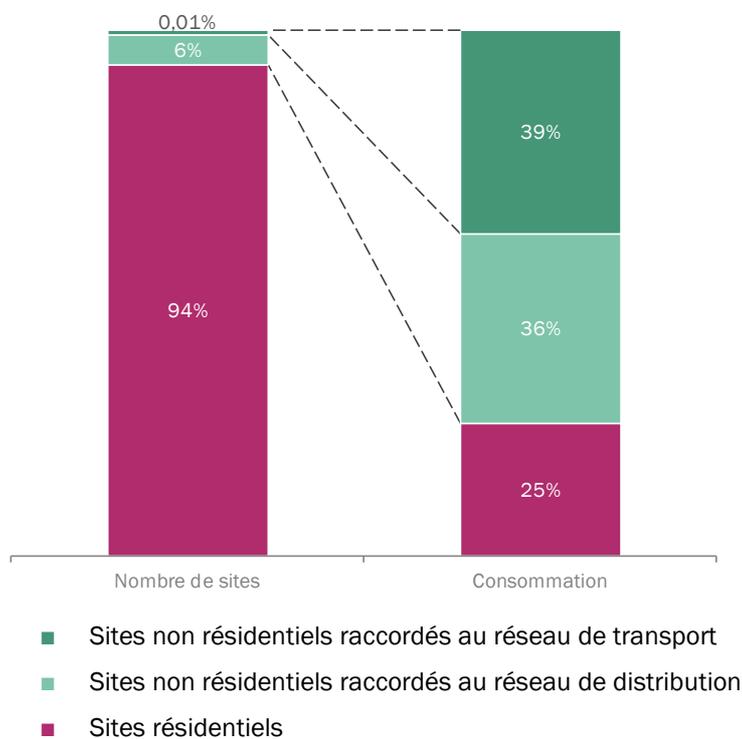
Les principales sources d'information de l'observatoire sont les gestionnaires de réseaux de transport (GRTgaz et TIGF), les 4 principaux gestionnaires de réseaux de distribution (GRDF, Régaz, Réseau GDS et Gaz Électricité de Grenoble) et les principaux fournisseurs historiques (ENGIE, ES Energies et Gaz de Bordeaux).

<sup>7</sup> Gaz naturel, hors grisous, gaz industriels et réseaux de GPL.

<sup>8</sup> Dans la suite du document, le périmètre d'étude est limité aux clients raccordés aux principaux réseaux (distribution et transport) qui représentent 476 TWh de consommation annualisée.

## 2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF

Figure 20 : Typologie des sites en gaz naturel



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

Le marché se divise en trois segments :

- Sites non résidentiels transport : grands sites industriels raccordés au réseau de transport.
- Sites non résidentiels distribution : marché de masse des sites non résidentiels et grands sites industriels raccordés au réseau de distribution.
- Sites résidentiels : sites de consommation des clients particuliers.

### 3. ÉTAT DES LIEUX

#### 3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 6 : Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 septembre 2017	Au 30 juin 2017	Au 30 septembre 2017	Au 30 juin 2017
Nombre total de sites	10 626 000	10 628 000	659 000	661 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	5 556 000	5 407 000	586 000	586 000
▶ Fournisseurs historiques	2 871 000	2 796 000	319 000	322 000
▶ Fournisseurs alternatifs	2 685 000	2 611 000	267 000	265 000
Sites au tarif réglementé	5 070 000	5 221 000	73 000	75 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	25,3 %	24,6 %	40,5 %	40 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 7 : Synthèse en consommation annualisée

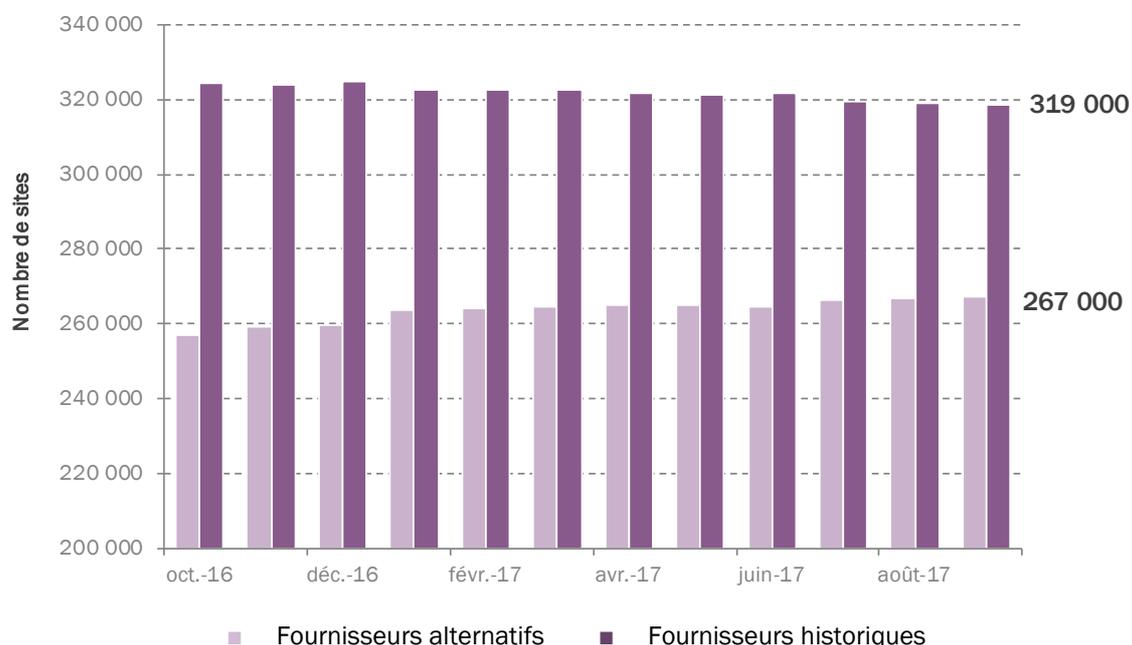
Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 septembre 2017	Au 30 juin 2017	Au 30 septembre 2017	Au 30 juin 2017
Consommation totale des sites	121,1 TWh	121,1 TWh	355,7 TWh	355,4 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	63,7 TWh	62 TWh	354,7 TWh	354,3 TWh
▶ Fournisseurs historiques	33,7 TWh	32,5 TWh	116,2 TWh	113 TWh
▶ Fournisseurs alternatifs	30 TWh	29,4 TWh	238,5 TWh	241,2 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	57,4 TWh	59,1 TWh	1,1 TWh	1,1 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	24,8 %	24,3 %	67 %	67,9 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

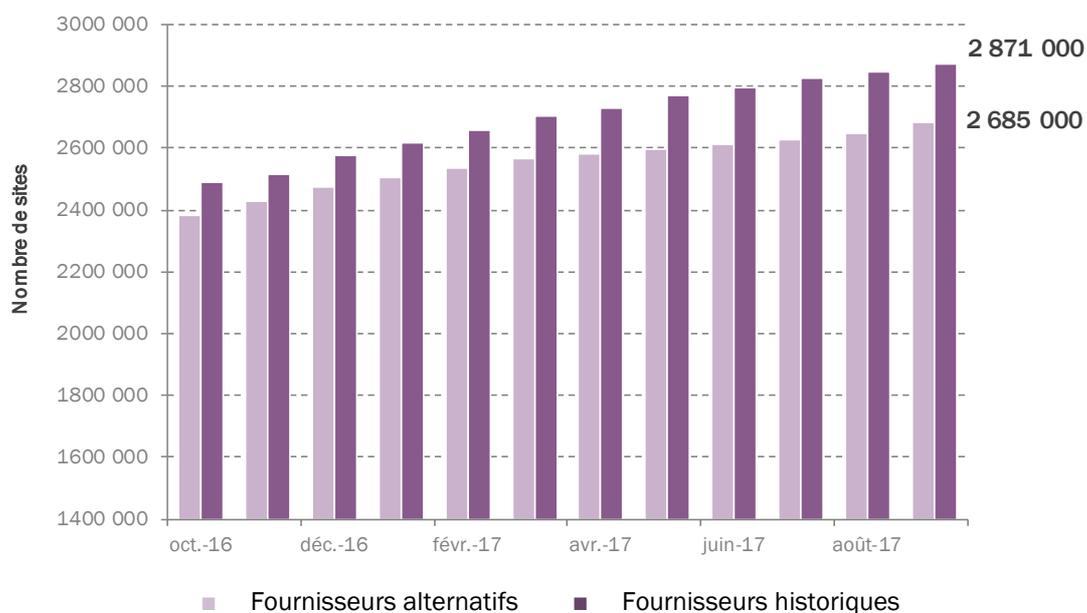
### 3.2. Évolution du nombre de sites en offre de marché

Figure 21 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 22 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché

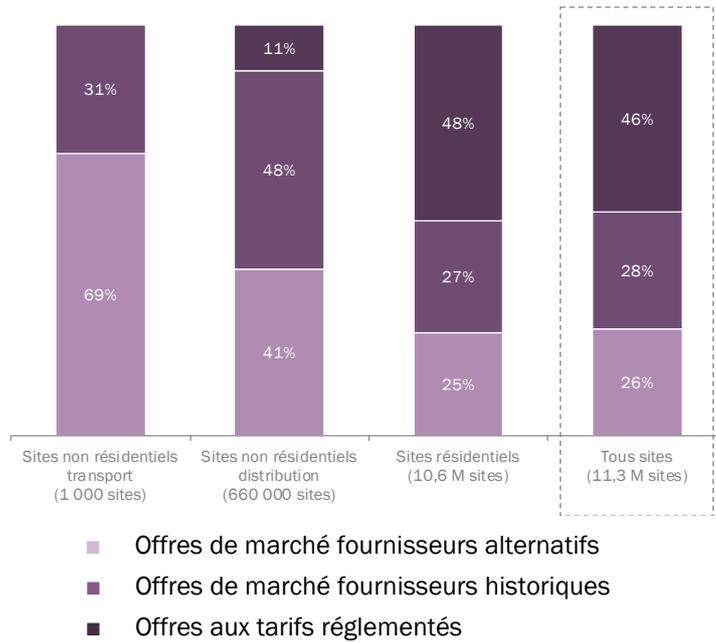


Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 septembre 2017, 6 142 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 2 952 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

**3.3. Parts de marché**

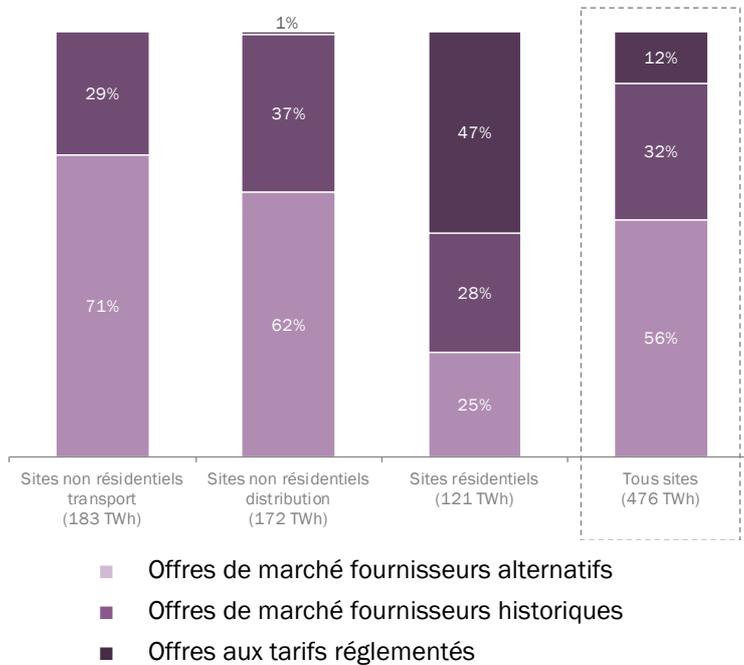
**Figure 23 : Répartition des sites par type d'offre au 30 septembre 2017**



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 septembre 2017, environ 54 % des sites sont en offre de marché, dont 26 % auprès d'un fournisseur alternatif.

**Figure 24 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 30 septembre 2017**

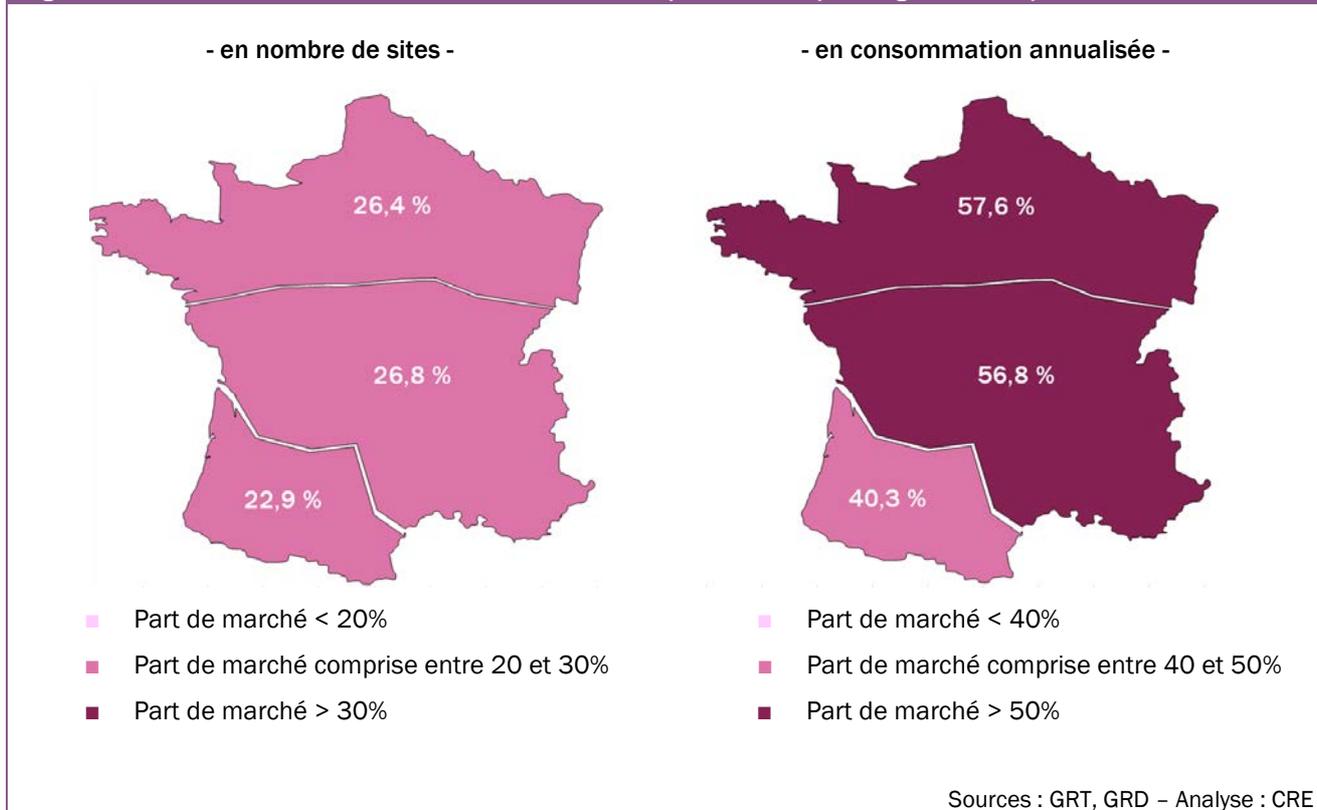


Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 septembre 2017, environ 88 % de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 56 % auprès d'un fournisseur alternatif.

### 3.4. Analyse par zone géographique

Figure 25 : Parts de marché des fournisseurs alternatifs par zone d'équilibrage au 30 septembre 2017

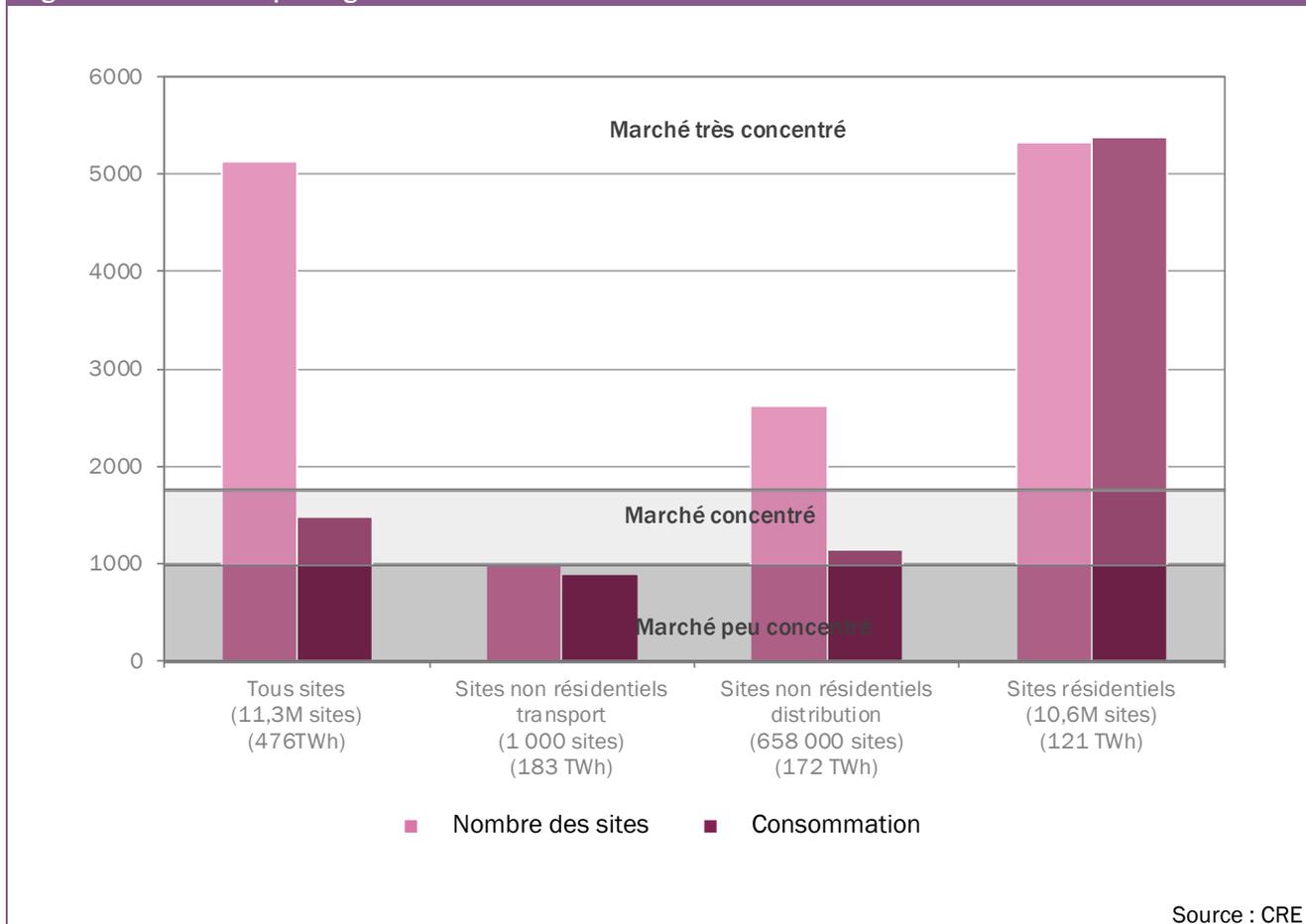


Exemple de lecture : Au 30 septembre 2017, dans la zone Nord, 26,4 % des sites et 57,6 % de la consommation sont approvisionnés par un fournisseur alternatif.

### 3.5. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)<sup>9</sup> en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 30 septembre 2017.

Figure 26 : Indice HHI par segment de marché



<sup>9</sup> L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 1 800.

## 3.6. Fournisseurs de gaz naturel actifs au 30 septembre 2017

Tableau 8 : Liste des fournisseurs nationaux de gaz naturel enregistrés sur le site energie-info<sup>10</sup> et actifs<sup>11</sup> au 30 septembre 2017

Fournisseurs, Marque(s) commerciale(s)	Sites transport non résidentiels	Sites distribution non résidentiels	Sites résidentiels
Fournisseurs alternatifs de gaz naturel			
Alpiq	●	●	
Alterna		●	●
Antargaz	●	●	●
Axpo	●	●	
Direct Énergie	●	●	●
Dyneff Gaz		●	●
EDF	●	●	●
ekWateur			●
Endesa Energia	●	●	
Energies du Santerre		●	
Eni	●	●	●
Enovos	●	●	
Gas Natural Fenosa	●	●	
Gaz Européen	●	●	
Gazprom Energy	●	●	
GEG Source d'Énergies	●	●	
Iberdrola	●	●	
Lampiris		●	●

<sup>10</sup> Nom et marque(s) commerciale(s) des fournisseurs actualisés au 30 septembre 2017.<sup>11</sup> Un fournisseur est dit actif sur un segment donné s'il remplit l'une de ces conditions :

- il fournit au moins un site en gaz naturel ;
- il est expéditeur d'équilibre d'au moins un site en CAT ;
- il est expéditeur d'équilibre et a livré une partie de la consommation d'un site au cours de l'année précédente.

Fournisseurs, Marque(s) commerciale(s)		Sites transport non résidentiels	Sites distribution non résidentiels	Sites résidentiels
NATGAS France		●	●	
PICOTY			●	
SAVE		●	●	
Sélia			●	
Séolis			●	
Sowee				●
UNIPER		●	●	
Vattenfall		●	●	
Fournisseurs historiques de gaz naturel				
Gaz de Bordeaux		●	●	●
Gedia Energies & Services			●	
ENGIE (ex GDF Suez)	 	●	●	●
Total Energie Gaz		●	●	
ES		●	●	

Sources : GRT, GRD, énergie-info, CRE – Analyse : CRE

Le tableau recense les fournisseurs qui pour chaque segment de clientèle :

- sont inscrits dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal, en ligne sur le site [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)<sup>12</sup> ;
- sont nationaux, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré proposer des offres dans au moins 90 % des communes françaises raccordées au réseau de gaz naturel<sup>13</sup> ;
- sont actifs, c'est-à-dire qu'ils sont expéditeurs et fournissent au moins un client du segment considéré.

Les fournisseurs qui n'ont pas souhaité s'inscrire sur le moteur de recherche des fournisseurs par code postal ou qui n'ont pas déclaré desservir plus de 90% des communes ne sont pas cités.

<sup>12</sup> Mis en ligne en 2008, le moteur de recherche est construit à partir des renseignements donnés volontairement par les fournisseurs. Le site internet energie-info.fr est développé par le Médiateur national de l'énergie, en collaboration avec la CRE, la DGCCRF et la DGEC.

<sup>13</sup> Lors de l'inscription d'un fournisseur dans le moteur de recherche, le fournisseur doit indiquer pour chaque segment de clientèle les communes pour lesquelles il propose ses offres. Cette condition de déploiement géographique n'est pas appliquée pour les fournisseurs de sites non résidentiels transport.

Au 30 septembre 2017, plus de 40 fournisseurs non nationaux sont actifs sur le territoire : 22 fournisseurs historiques (entreprises locales de distribution) et une vingtaine de fournisseurs alternatifs. Ces fournisseurs présents localement ou régionalement sur le territoire proposent des offres à un ou plusieurs segments de clientèle.

## 4. ANALYSE EN DYNAMIQUE

### 4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du mois considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 9 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

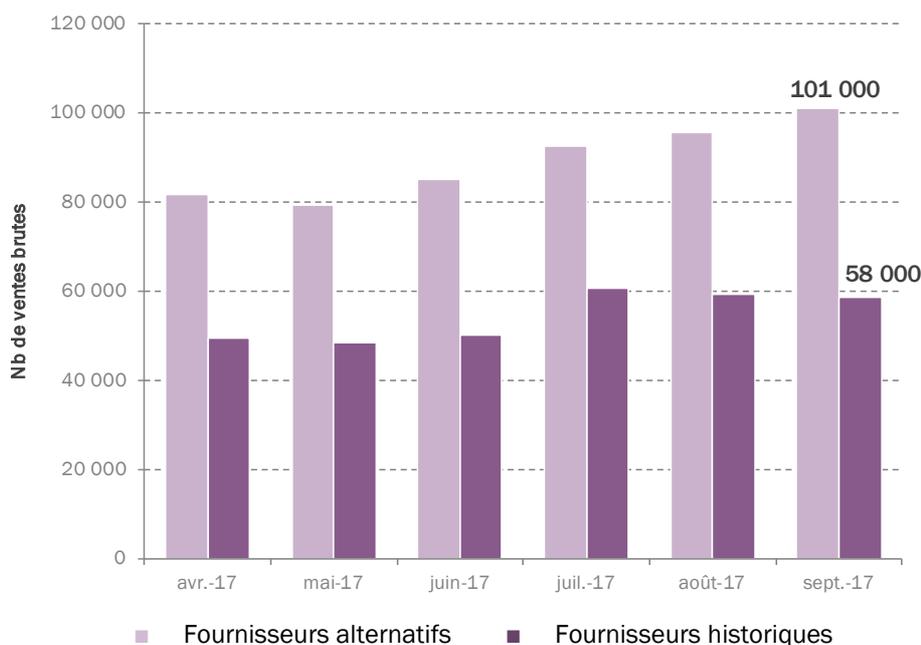
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T3 2017	T2 2017	T3 2017	T2 2017
Ventes brutes totales	442 000	374 000	26 000	20 000
▶ Fournisseurs historiques	168 000	139 000	11 000	9 000
▶ Fournisseurs alternatifs	274 000	235 000	15 000	11 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	62 %	62,8 %	57,7 %	55 %

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Sources : GRDF – Analyse : CRE

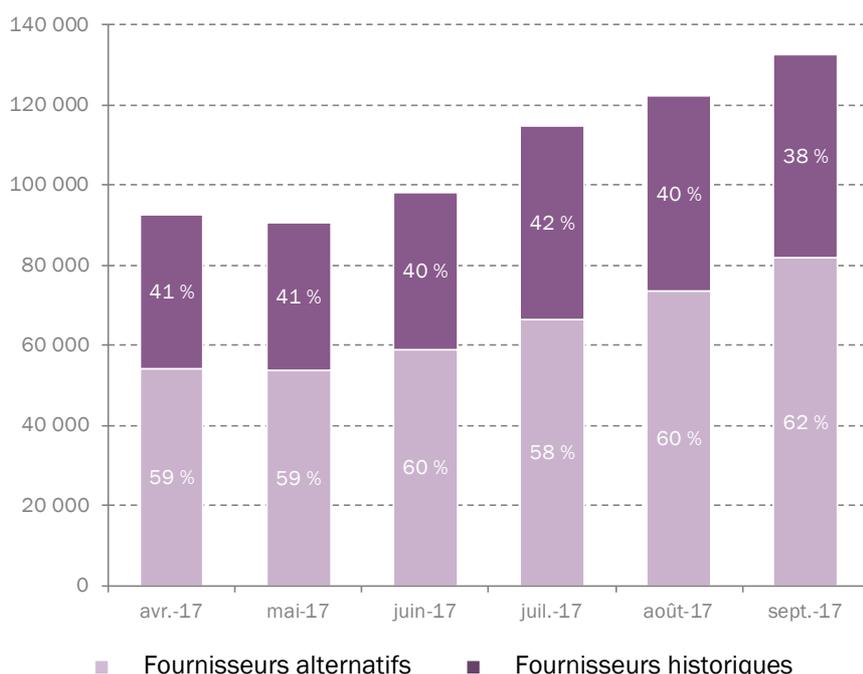
### 4.2. Ventes brutes des trimestres écoulés

Figure 27 : Ventes brutes totales mensuelles



Sources : GRDF – Analyse : CRE

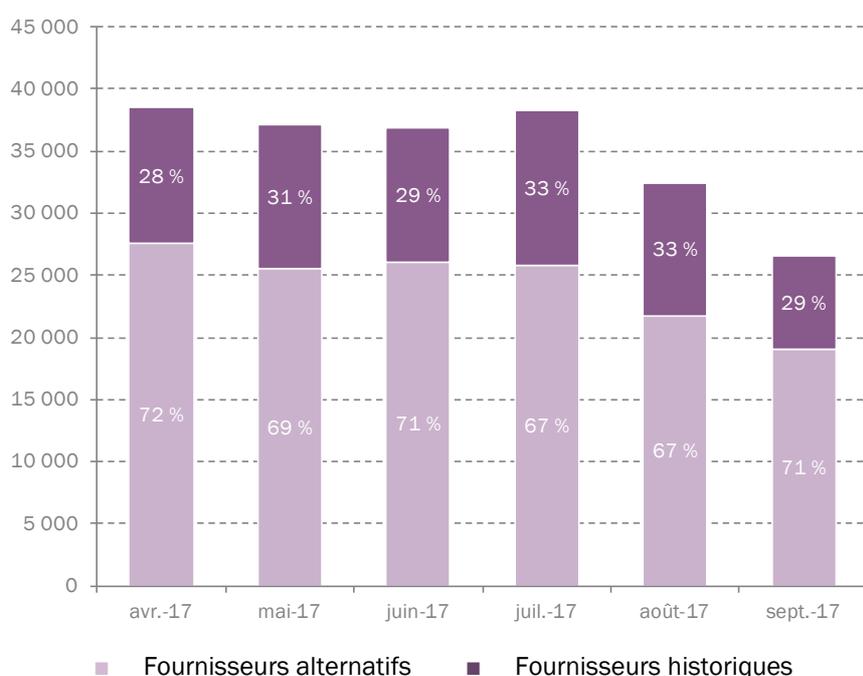
**Figure 28 : Évolution du nombre de mises en service par mois**



Sources : GRDF – Analyse : CRE

Exemple de lecture : Au cours du troisième trimestre 2017, les fournisseurs alternatifs ont réalisé 60 % des 370 000 mises en service effectuées.

**Figure 29 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois**



Sources : GRDF – Analyse : CRE

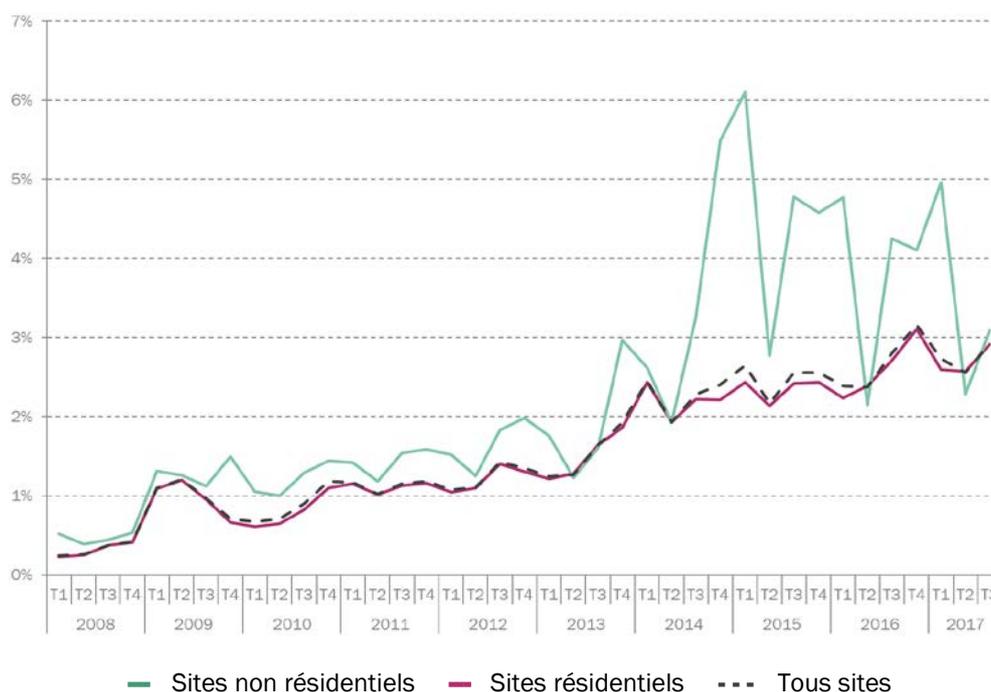
### 4.3. Taux de changement de fournisseurs (taux de switch)

Un switch est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de switch est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

#### Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
  - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
  - Des mises en service de nouveaux sites
    - Chez les fournisseurs alternatifs
    - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 30 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : GRDF – Analyse : CRE

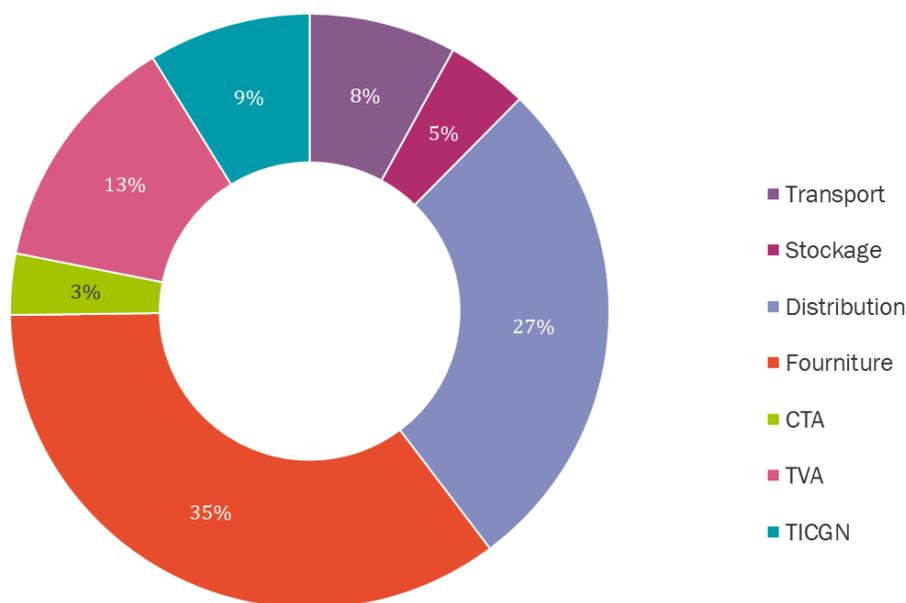
Exemple de lecture : au cours du Troisième trimestre 2017, 3,1 % des clients non résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

## 5. PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL

### 5.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'ENGIE

Figure 31 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE pour un client moyen en distribution publique, au 30 septembre 2017



Source : ENGIE – Analyse : CRE

#### Définitions

**Transport, stockage et distribution** : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts de transport, stockage et distribution du gaz naturel. Les coûts de transport et de distribution sont déterminés par application du tarif d'utilisation des réseaux de gaz.

**Fourniture** : Part du tarif réglementé de vente couvrant l'approvisionnement en gaz naturel et les coûts de commercialisation supportés par ENGIE

**CTA** : la Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

**TVA** : La Taxe sur la Valeur Ajoutée s'applique à hauteur de :

5,5 % sur la part fixe (y compris la CTA) ;

20,0 % sur la part proportionnelle.

**TICGN** : la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel est perçue pour le compte des douanes. Depuis le 1er avril 2014, la TICGN s'applique à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel, notamment les clients résidentiels (certains usages industriels continueront toutefois à bénéficier de l'exonération). La Contribution au Tarif Spécial de Solidarité, qui permet de financer le tarif spécial de solidarité, ainsi que la contribution biométhane, qui permet de financer les charges de service public portant sur l'achat de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel, sont incluses dans la TICGN depuis le 1er janvier 2016. Depuis le 1er janvier 2017, elle s'élève à 5,88€/MWh (elle était de 4,34€/MWh en 2016).

### 5.2. Évolution des prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE en euros constants 2015 par mégawattheure pour un client moyen en distribution publique.

Entre janvier 2008 et septembre 2017, les tarifs réglementés de vente en distribution publique ont augmenté de 4,3 € en euros constants.

**Figure 32 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en euros constants 2015 par mégawattheure**

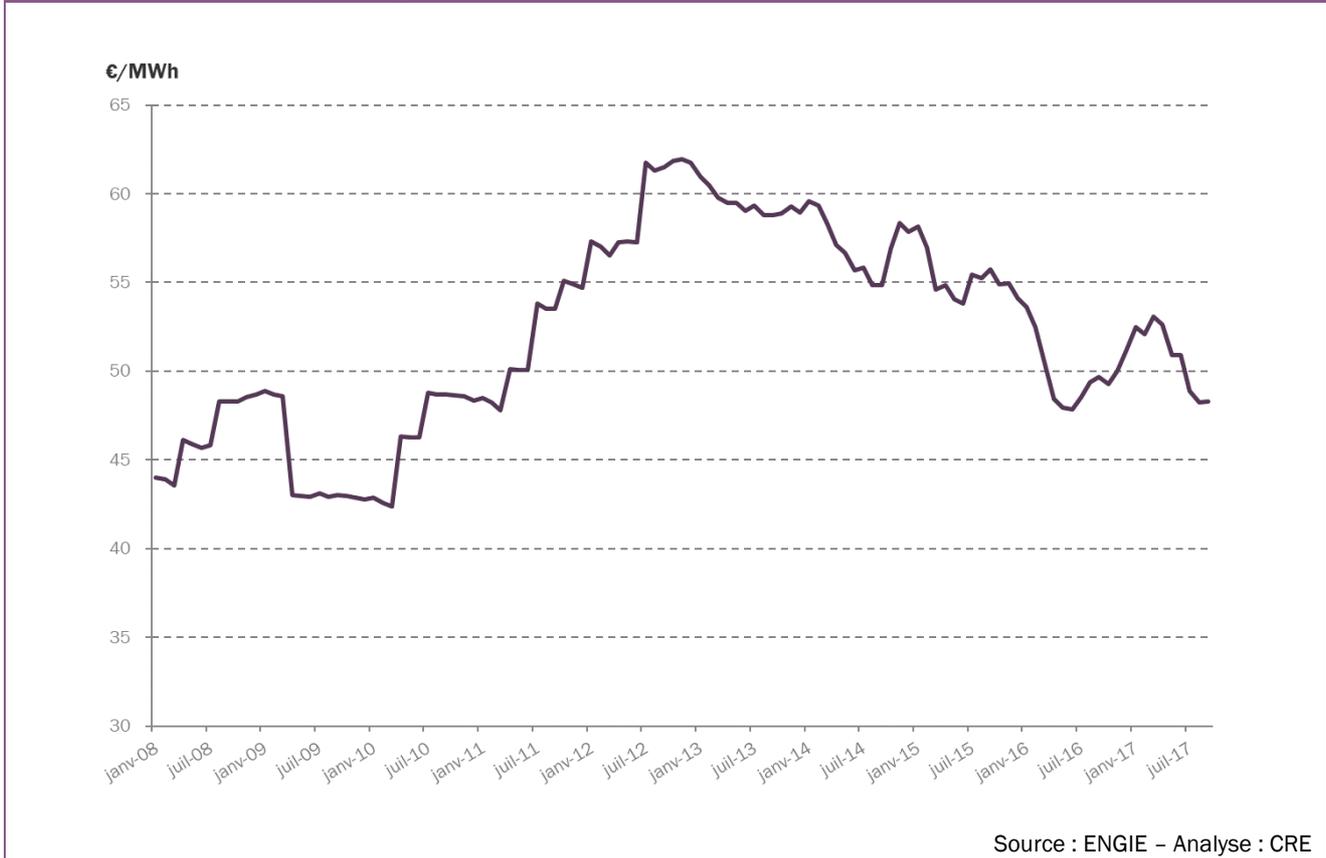


Tableau 10 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE en distribution publique

Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique
janv-08	+4,3 %	jan-14	+0,4 %	déc-15	-1,3 %
avr-08	+6,3 %	fév-14	+0,2 %	jan-16	-2,0 %
août-08	+5,3 %	mar-14	-1,2 %	fév-16	-1,9 %
avr-09	-11,3 %	avr-14	-2,1 %	mar-16	-3,2 %
avr-10	+9,7 %	mai-14	-0,8 %	avr-16	-3,7 %
juil-10	+5,1 %	juin-14	-1,7 %	mai-16	-0,6 %
avr-11	+5,2 %	juil-14	-0,1 %	juin-16	0,0 %
juil-11	+7,1 %*	août-14	-1,3 %	juil-16	+0,4 %
oct-11	+3,2 %	sep-14	-0,4 %	août-16	+2,0 %
janv-12	+4,4 %*	oct-14	+3,9 %	sep-16	+0,4 %
avr-12	1,5 %*	déc-14	-0,8 %	oct-16	-0,8 %
juil-12	+7,3 %	jan-15	-0,6 %	nov-16	+1,6 %
oct-12	+0,8 %	fév-15	-1,3 %	déc-16	+2,6 %
jan-13	-1,8 %	mar-15	-3,5 %	jan-17	+2,3 %
fév-13	-0,5 %	avr-15	+0,6 %	fév-17	-0,6 %
mar-13	-0,3 %	mai-15	-1,2 %	mar-17	+2,6 %
juin-13	-0,6 %	juin-15	-0,6 %	avr-17	-0,7 %
juil-13	+0,2 %	juil-15	-1,3 %	mai-17	-3,3 %
août-13	-0,5 %	août-15	0,0 %	juin-17	0,0 %
sept-13	-0,2 %	sep-15	+0,5 %	juil-17	-4,3 %
nov-13	+0,6 %	oct-15	-1,4 %	août-17	-0,8 %
déc-13	-0,1 %	nov-15	-0,1 %	sep-17	0,0 %

\* Suite à des décisions du Conseil d'État annulant les arrêtés du 27 juin 2011, du 18 juillet 2012 et du 26 septembre 2012 relatifs aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, les barèmes en vigueur pendant ces périodes ont été modifiés rétroactivement par de nouveaux arrêtés pris par les ministres en charge de l'énergie et de l'économie en 2013.

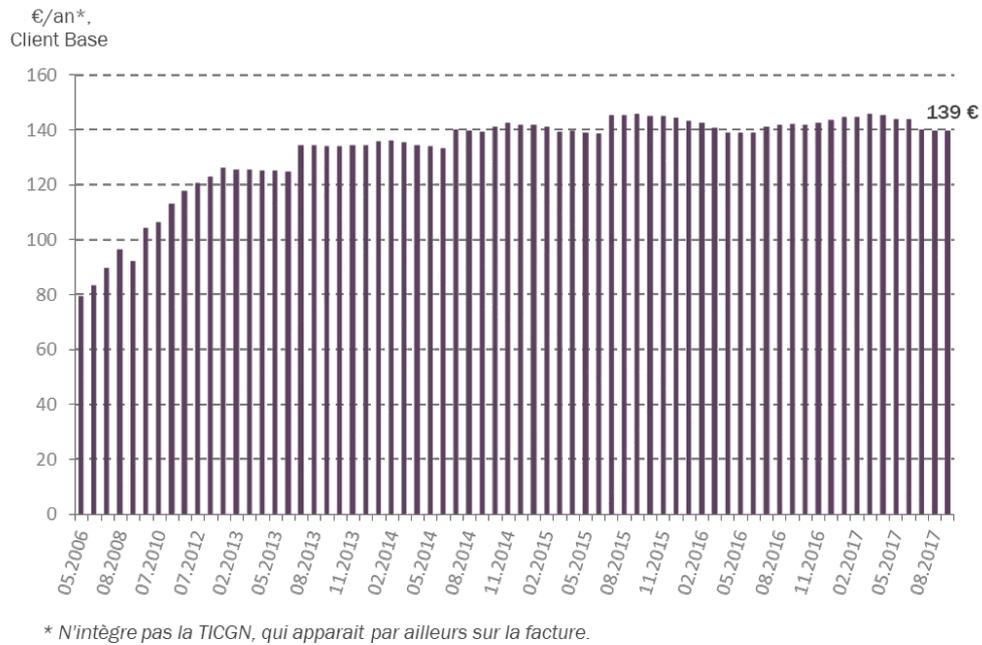
Source : CRE

**5.3. Évolution de la facture annuelle de gaz naturel au tarif réglementé de vente**

Les graphiques suivants donnent, à chaque date d'évolution tarifaire, la facture annuelle résultant des tarifs en vigueur pour deux clients type : un client type au tarif Base d'ENGIE avec une consommation annuelle de 750 kWh (usage cuisson), et un client type au tarif B1 (niveau 2) avec une consommation annuelle de 17 000 kWh (usage chauffage).

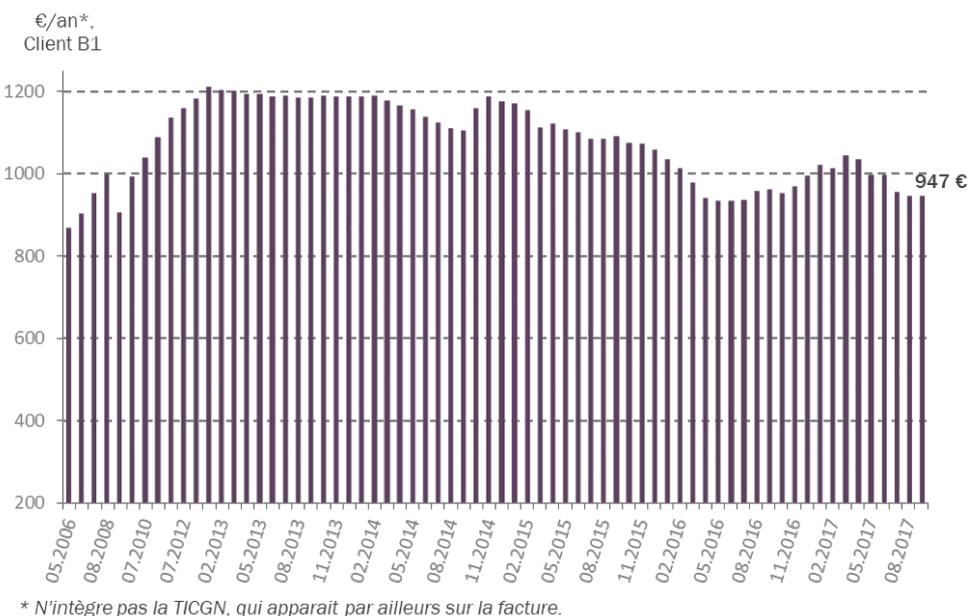
La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CTA et la TVA.

**Figure 33 : Évolution de la facture de gaz pour un client type Base (usage cuisson)**



Source : CRE

**Figure 34 : Évolution de la facture de gaz pour un client B1 (usage chauffage)**



Source : CRE

### 5.4. Comparaison des offres

Deux offres existent sur le marché :

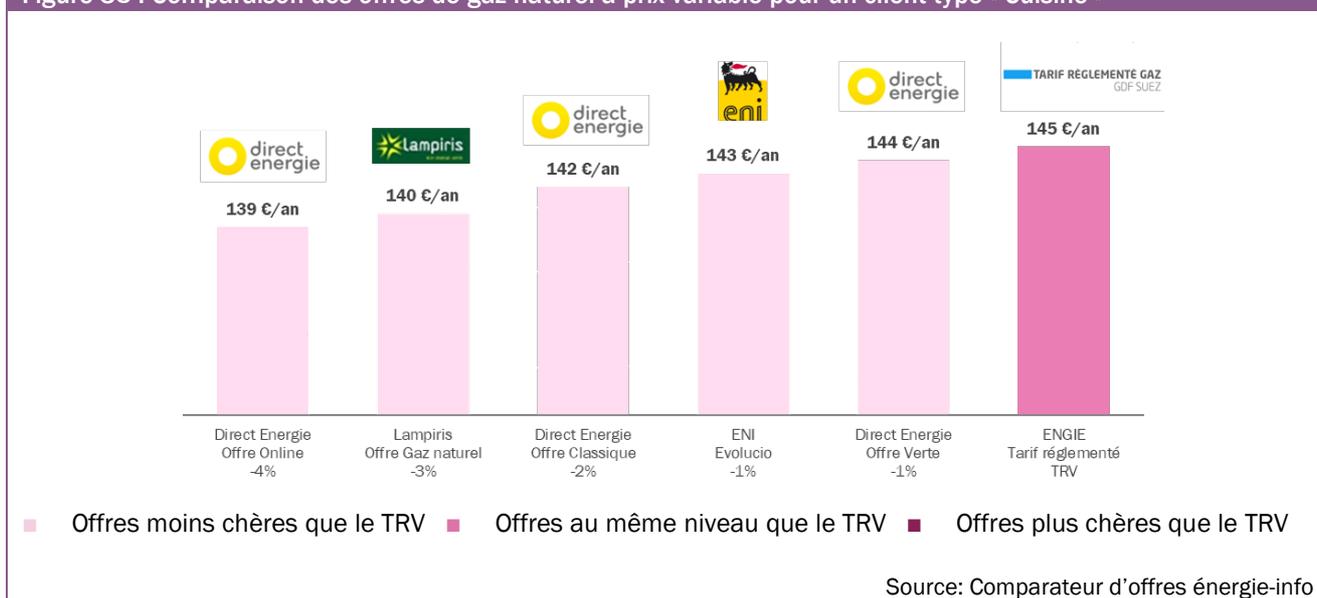
- les tarifs réglementés de vente ;
- les offres de marché. Ces offres peuvent être à prix fixe ou à prix variable. Les offres à prix variable peuvent être indexées sur les tarifs réglementés de vente ou sur différents produits (prix spot, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur.

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs de gaz naturel au 30 septembre 2017 pour deux types de clients situés à Paris :

- un client-type « Cuisine » avec une consommation de 750 kWh/an ;
- un client-type « Chauffage » avec une consommation de 17 000 kWh/an.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

Figure 35 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine »

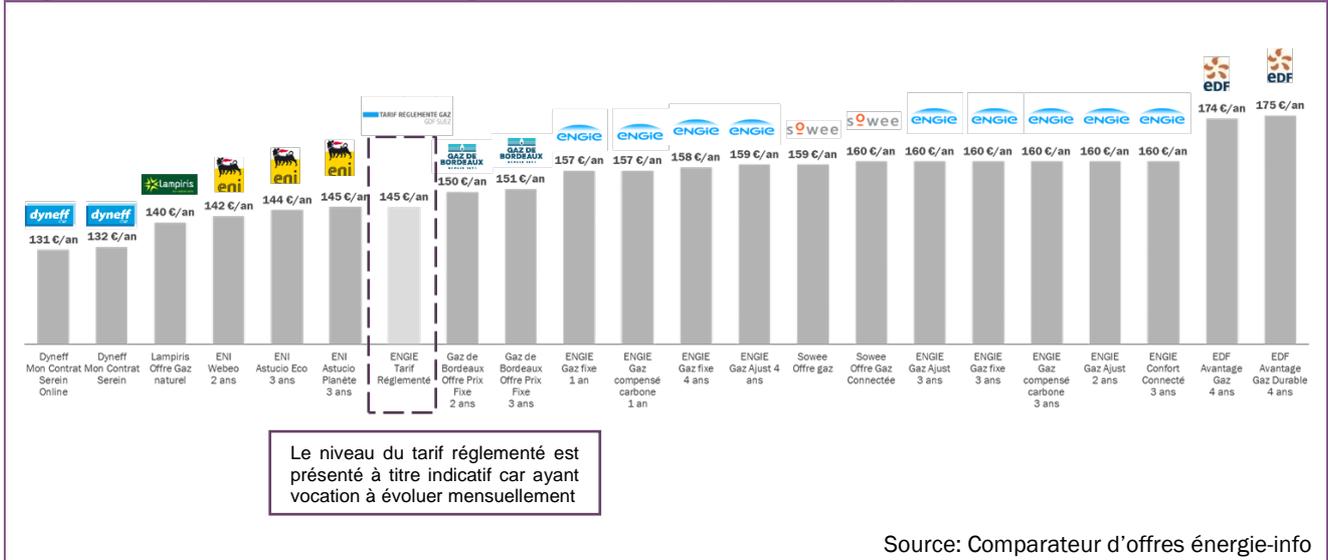


Exemple de lecture : Au 30 septembre 2017, l'offre Online proposée par Direct Energie au client type « chauffage » est 7 % inférieure au tarif réglementé de vente.

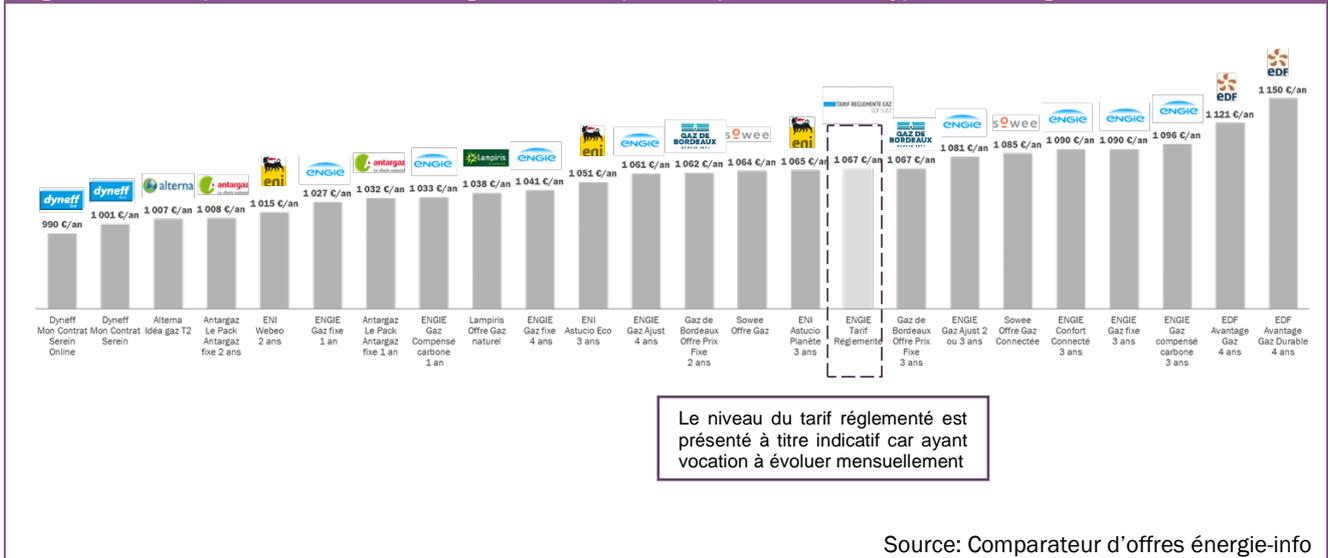
Figure 36 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage »



**Figure 37 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »**



**Figure 38 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »**



## **GLOSSAIRE**

### **GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ**

**Entreprise Locale de Distribution (ELD)** : distributeur non nationalisé qui assure la distribution de gaz ou d'électricité sur un territoire déterminé.

**Livraison sur le marché de gros** : déclaration journalière d'un acteur, auprès d'un Gestionnaire de Réseau de Transport, des échanges de gaz ou d'électricité devant avoir lieu le lendemain avec chacune de ses contreparties. Chaque livraison peut résulter d'une ou plusieurs transactions préalablement conclues sur le marché de gros.

**Mise en service** : cas d'un client s'installant sur un site. Deux cas sont possibles :

- Mise en service sur un nouveau site : le client arrive sur un site nouvellement construit, auquel cas une pose du compteur puis une mise en service de l'installation doivent être opérées. Par exemple, un mécanicien s'installe dans un garage nouvellement construit.
- Mise en service sur un site existant : le client arrive sur un site suite au départ d'un autre client, auquel cas la pose du compteur a déjà été effectuée. La mise en service doit être ensuite opérée afin que le client nouvellement arrivé puisse être alimenté en énergie.

**Nombre de sites** : par convention, les données pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :

- les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T)
- les changements de fournisseurs réalisés au cours du mois M (du trimestre T).

Les données en nombre de sites sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

**Site** : lieu de consommation de gaz ou d'électricité d'un même client. Un site peut comprendre plusieurs points de livraison (compteurs). Plusieurs sites peuvent dépendre d'un même client.

**Site en offre de marché** : site ayant signé un contrat hors tarifs réglementés avec son fournisseur historique ou un fournisseur alternatif.

**Ventes brutes mensuelles** : Les ventes brutes d'un fournisseur sont égales à la somme :

- du nombre de sites mis en service (en offre de marché ou au tarif réglementé)
- du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur

### **GLOSSAIRE PROPRE À L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ**

**Fournisseur historique** : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie, s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie.

Les fournisseurs historiques en électricité regroupent EDF et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

**Fournisseur alternatif** : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- des responsables d'équilibre si les sites alimentés sont en contrat d'accès au réseau,
- des fournisseurs si les sites alimentés sont en contrat unique.

**Nombre de sites** : pour le dénombrement des sites, les sites ayant plusieurs fournisseurs sont affectés au portefeuille de leur fournisseur principal (Responsable d'Équilibre pour les clients en CARD et CART).

**Segments du marché de détail** : le marché de détail est divisé en quatre segments :

- Grands sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Leur consommation annuelle est supérieure à 1 GWh en général.

- Sites moyens non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36kVA et 250 kW. Leur consommation annuelle est comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh.
- Petits sites non résidentiels : sites non résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- Sites résidentiels : la puissance souscrite des sites résidentiels est inférieure ou égale à 36 kVA.

La segmentation non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

**Zones non interconnectées (ZNI) :** zones du territoire national qui ne sont pas reliées (par des lignes électriques) au réseau métropolitain continental (Corse, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, îles de Molène et d'Ouessant).

### **GLOSSAIRE PROPRE À L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DU GAZ**

**Fournisseur historique :** un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie. Les fournisseurs historiques en gaz naturel regroupent ENGIE (ex GDF Suez), Total Energie Gaz et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

**Fournisseur alternatif :** les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- les expéditeurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de transport
- les fournisseurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de distribution (résidentiels et non résidentiels).

**Consommation :** la consommation annualisée pour les sites transport est calculée à partir de la consommation relevée en 2007 et, pour les sites multifournisseurs, la part de la consommation affectée à chaque fournisseur s'effectue au prorata des capacités de transport souscrites.

La consommation annualisée des sites distribution est la consommation annuelle de référence (CAR) de chaque site mise à jour au 1<sup>er</sup> avril 2008.

**Nombre de sites :** un site multifournisseur est affecté au fournisseur dont la capacité de transport souscrite est la plus élevée.

**Point d'échange de gaz – PEG :** point virtuel, rattaché à une zone d'équilibrage, où un expéditeur peut céder du gaz à un autre expéditeur.

**Segments de marché :** le marché est divisé en 3 segments :

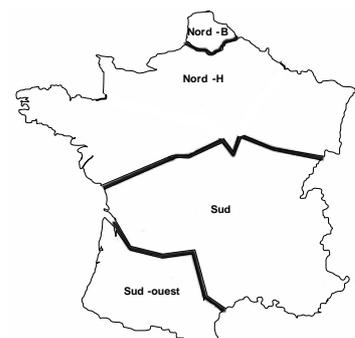
- les clients non résidentiels raccordés au réseau de transport
- les clients non résidentiels raccordés au réseau de distribution
- les clients résidentiels raccordés au réseau de distribution

La distinction non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

**Zone d'équilibrage :** zone géographique du réseau de transport de gaz sur laquelle l'équilibre doit être assuré entre les entrées et les sorties de gaz.

**Zone Nord-B/Nord-H :** la zone d'équilibrage Nord-B est alimentée en gaz-B, qui provient essentiellement des Pays-Bas et qui se distingue par sa teneur plus élevée en azote (B pour "Bas pouvoir calorifique"). La zone d'équilibrage Nord-H est alimentée en gaz-H, qui est identique au gaz distribué sur le reste du territoire et qualifié de gaz-H pour "Haut pouvoir calorifique". Contractuellement, les anciennes zones Nord H et Nord B ont fusionné au 1<sup>er</sup> avril 2013.

**Zone Sud/Sud-Ouest :** Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, les places de marché PEG Sud et TIGF ont fusionné conduisant à la création d'une place de marché commune : le TRS (Trading Region South). Il ne subsiste donc aujourd'hui qu'un seul point d'échange (le TRS) mais les deux zones d'équilibrage restent distinctes.



# INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Typologie des sites en électricité .....	7
Figure 2 : Évolution du nombre de sites aux tarifs réglementés de vente d'électricité concernés par la suppression des tarifs réglementés de vente au 1 <sup>er</sup> janvier 2016, puis en offre transitoire chez EDF (sur le réseau ERDF) .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 3 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché en électricité.....	9
Figure 4 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché en électricité.....	9
Figure 5 : Répartition des sites en électricité par type d'offre au 30 septembre 2017.....	10
Figure 6 : Répartition des consommations annualisées en électricité par type d'offre au 30 septembre 2017.....	10
Figure 7 : Indice HHI par segment de marché en électricité.....	11
Figure 8 : Quantité d'ARENH livrée par semestre par type de consommateur .....	12
Figure 9 : Ventes brutes totales mensuelles d'électricité .....	16
Figure 10 : Répartition des mises en services par type de fournisseur en électricité .....	17
Figure 11 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur en électricité .....	17
Figure 12 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle en électricité .....	18
Figure 13 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité au 30 septembre 2017.....	19
Figure 14 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2016.....	20
Figure 15 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA .....	21
Figure 16 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA .....	21
Figure 17 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base.....	22
Figure 18 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC.....	22
Figure 19 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base .....	23
Figure 20 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC .....	23
Figure 21 : Typologie des sites en gaz naturel.....	25
Figure 22 : Évolution du nombre de sites aux tarifs réglementés de vente puis en offre transitoire chez ENGIE ayant perdu leur éligibilité aux tarifs réglementés au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 23 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché en gaz naturel .....	27
Figure 24 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché en gaz naturel .....	27
Figure 25 : Répartition des sites par type d'offre en gaz naturel au 30 septembre 2017 .....	28
Figure 26 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre en gaz naturel au 30 septembre 2017 .....	28
Figure 27 : Parts de marché des fournisseurs alternatifs en gaz naturel par zone d'équilibrage au 30 septembre 2017.....	29
Figure 28 : Indice HHI par segment de marché en gaz naturel .....	30
Figure 29 : Ventes brutes totales mensuelles de gaz naturel .....	34
Figure 30 : Évolution du nombre de mises en service par mois en gaz naturel .....	35
Figure 31 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois en gaz naturel.....	35
Figure 32 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle en gaz naturel .....	36
Figure 33 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE pour un client moyen en distribution publique, au 30 septembre 2017 .....	37
Figure 34 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en euros constants 2015.....	38
Figure 35 : Évolution de la facture de gaz pour un client type Base (usage cuisson).....	40

Figure 36 : Évolution de la facture de gaz pour un client B1 (usage chauffage).....	40
Figure 37 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine ».....	41
Figure 38 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage ».....	41
Figure 39 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine ».....	42
Figure 40 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage ».....	42

## **INDEX DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites en électricité.....	8
Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée en électricité.....	8
Tableau 3 : Liste des fournisseurs nationaux d'électricité enregistrés sur le site energie-info et actifs au 30 septembre 2017.....	13
Tableau 4 : Ventes brutes d'électricité sur le trimestre écoulé.....	16
Tableau 5 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité par couleur.....	20
Tableau 6 : Synthèse en nombre de sites en gaz naturel.....	26
Tableau 7 : Synthèse en consommation annualisée en gaz naturel.....	26
Tableau 8 : Liste des fournisseurs nationaux de gaz naturel enregistrés sur le site energie-info et actifs au 30 septembre 2017.....	31
Tableau 9 : Ventes brutes de gaz naturel sur le trimestre écoulé.....	34
Tableau 10 : Évolution tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE en distribution publique.....	39





15, rue Pasquier - 75379 Paris Cedex 08 - France  
Tél. : +33 (0)1 44 50 41 00 - Fax : +33 (0)1 44 50 41 11  
[www.cre.fr](http://www.cre.fr)